

0011 137243133966

www.essentielcameroun.com - https://www.facebook.com/EssentielCameroun

L'essentiel

DU CAMEROUN 400Fca

Directeur de la publication: Antoine WONGO AHANDA
Recépissé de déclaration N° 083/RDPOP/JO5/SAAJP

Bi hebdomadaire d'information et d'analyse

N°210 lundi 22 octobre 2018

PRÉSIDENTIELLE 2018

Une élection



inoubliable

Les Camerounais rejettent et condamnent les appels aux marches et à l'insurrection

- LES CAMEROUNAIS S'EN SOUVIENDRONT
- LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL PROCLAME LES RÉSULTATS CE JOUR
- PAUL BIYA ASSURÉ DE SA VICTOIRE
- SUSPENSE SUR LES SCORES DES CANDIDATS

- KAMTO POURSUIT SON DÉLIRE
- LES CAMEROUNAIS VIVENT PLEINEMENT CE GRAND MOMENT DE DÉMOCRATIE
- DOUALA EST ET RESTERA CALME SELON LE GOUVERNEUR DU LITTORAL

Pp. 2-8

SOUVENIR



IL Y A DEUX ANS LA TRAGÉDIE D'ESÉKA

P. 9

FINANCES

4 392 AGENTS MENACÉS DE PERDRE LEUR SOLDE

P. 10

TENDANCES



LE BUZZ INCROYABLE

Depuis l'audience de la Cour constitutionnelle, le terme «irrecevable» fait désormais la une des réseaux sociaux au grand bonheur des internautes qui l'utilisent pour illustrer toutes sortes de situations.

P. 16



PRÉSIDENTIELLE 2018

► Un scrutin pas comme les autres

Le processus électoral devant aboutir au choix du nouveau président de la République qui s'achève ce jour avec la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel aura été marqué par un certain nombre de spécificités.

Blaise Nnang

C'est l'apothéose ce jour. Le nouveau président de la République du Cameroun pour les sept prochaines années sera connu. Pour la première fois au Cameroun, les résultats d'une élection présidentielle seront proclamés par le Conseil constitutionnel. Ce qui constitue l'une des innovations majeures de ce scrutin présidentiel, l'entrée en scène du Conseil constitutionnel. Cette proclamation des résultats marquera la fin de ce processus électoral démarré le 09 juillet 2018 avec le décret présidentiel convoquant le corps électoral pour le 07 octobre 2018, en vue de l'élection du président de la République. A l'issue d'un premier contentieux pré-électoral, neuf candidats sont retenus pour prendre part à cette course pour le palais d'Etoudi. Il s'agit de Paul Biya du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), Joshua Osih, du Social Democratic Front (SDF), Maurice Kamto du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC), Akere Muna du Front Populaire pour le Développement (FPD), Garga Haman Adji de

l'Alliance pour la Démocratie et le Développement (ADD), Adamou Ndam Njoya de l'Union Démocratique du Cameroun (UDC), Cabral Libii de l'Univers, Serge Espoir Matomba du Peuple Uni pour la Rénovation Sociale (Purs) et Ndifor Afanwi Franklin du Mouvement citoyen national du Cameroun (MCNC).

Un grand nombre d'autres candidats déclarés ne parviendront pas à prendre part à cette élection, faute du paiement de la caution de 30 millions de FCFA. C'est la première fois qu'un tel montant sera exigé aux prétendants à une élection présidentielle au Cameroun. La campagne électorale qui s'en suivra dès le 22 septembre 2018 sera unique à son genre. Et, c'est une autre des curiosités de ce processus électoral. Pour la première fois, le Cameroun vit une campagne à l'américaine, avec un grand déploiement des candidats sur toute l'étendue du territoire. Notamment à travers l'organisation des meetings populaires et des opérations de porte-à-porte. Certains se feront même distinguer par des bus de campagne. Dans cette opération de charme, le président sortant et du candidat du RDPC, Paul Biya mouillera lui-même le maillot avec un meeting organisé à Maroua, dans la région de l'Extrême-nord. Le



scrutin en lui-même se déroulera le 07 octobre sans grands anicroches, malgré la situation sécuritaire difficile dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Cette situation sécuritaire dans les régions anglophones, à l'origine du très faible taux de participation à cette élection dans ces régions sera également à l'ordre du jour du contentieux post-électoral qui rythmera la vie de la nation deux jours durant. En direct sur les antennes des télévisions nationales, ce contentieux post-électoral au Conseil constitutionnel se transformera à un

grand dialogue national. Pour la première fois, les questions qui fâchent sont abordées. C'est le cas de la crise anglophone qui est ouvertement soulevée par le SDF qui demandera l'annulation totale de cette élection, prétextant qu'il n'y a pas eu d'élection dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Il en est de même du repli identitaire qui émaillera ce processus électoral. En mondialisation, cette question du tribalisme est évoquée par le candidat Maurice Kamto, de même que le représentant du candidat Paul Biya devant le Conseil constitutionnel.

CONTENTIEUX POST-ÉLECTORAL

► Les leçons à tirer

La conduite des débats lors du contentieux post-électoral qui a duré trois jours, a permis de raviver la flamme politique des Camerounais et de leur permettre d'évaluer le niveau de cette institution.

Annette Olinga

Le contentieux post-électoral a été vidé. Tous les candidats qui avaient des réserves au sujet du scrutin ont été suffisamment et patiemment écoutés par les membres du Conseil constitutionnel. Le principe du contradictoire a été respecté, argument à l'appui. Chacune des parties a fait valoir son point de vue. A la fin et se fondant sur les textes en vigueur, le Conseil constitutionnel a rendu son verdict et toutes les parties l'ont accepté. Il serait donc absurde qu'à la proclamation des résultats resurgissent des contestations. D'ailleurs, tous les candidats étaient représentés au sein de la Commission nationale de recensement général des votes.

En ce qui concerne l'audience publique du

contentieux post-électoral, très rapidement, on a oublié les quinze premières requêtes dont quatorze ont été déposées par Bertin Kisop, leader d'un parti politique, incarcéré à la prison centrale de Yaoundé. Elles ont été déclarées irrecevables pour défaut de qualité du requérant. Le seizième recours, celui du candidat Cabral Libii, a été rejeté parce que déposé hors délais. On a vécu dès l'amorce, des questions posées par les avocats du candidat Maurice Kamto qui récusent cinq des onze membres du Conseil constitutionnel. Dans la salle d'audience, on a pu se rendre compte du climat de tension entre les différentes parties, des arguments de droit, des plaidoiries des avocats talentueux, de la fermeté des tons et de l'habileté des membres du Conseil constitutionnel. Ceci a conduit par moment à des suspensions de séance. Mais, dans le fond, c'est la requête du candidat du MRC qui va marquer les esprits de par la durée des débats et la verve des

intervenants. Plusieurs fois, Clément Atangana est intervenu pour mettre de l'ordre : « La rue ne doit pas se déporter en ces lieux. Le monde a qualifié cette formation de formation des sages. Quand vous êtes donc dans la cour des sages, ne la transformez pas en cour du roi petto ». Les observations sur l'affaire Joshua Osih seront aussi animées que les précédentes. Sauf à faire remarquer que les avocats de la défense étaient plus courtois vis-à-vis du Conseil constitutionnel. Le résultat final est donc connu, aucune requête n'a prospéré. La demande d'invalidation partielle ou totale de la présidentielle du 7 octobre dernier n'a pas été retenue.

C'est sur la base des travaux de cette commission que le conseil constitutionnel proclamera les résultats ce lundi 22 octobre. Cette instance dont la naissance ne date que de neuf mois, continue ainsi d'imprimer sa marque. Sa conduite des débats lors du contentieux post-électoral, pour la

présidentielle 2018 a ravivé la flamme politique des Camerounais, ceci, grâce aussi à la retransmission en direct des débats sur les antennes de la CRTV.

Le Conseil constitutionnel contribue ainsi à consolider la démocratie camerounaise.

A chaque élection, les acteurs politiques et judiciaires en apprendront davantage sur le fonctionnement de cette institution, son mode de saisine, la constitution des recours, le déroulé des débats et le prononcé du verdict. A coup sûr, les leçons seront tirées pour les prochaines échéances et les différentes parties seront mieux préparées pour défendre leur cause. Le Conseil constitutionnel est donc riche en personnes expérimentées, des sages qui en ont vu des vertes et des pas mûres et qui ne sauraient se laisser émouvoir par des envolés lyriques ne reposant sur aucun fait.

L'essentiel

IMMEUBLE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAMEROUN
Carrefour des carreaux
B.P : 1260 Yaoundé
Contact : 655 76 80 94
essentiellucameroun@yahoo.com
www.camermedias.com

L'essentiel

Directeur de la publication :

Antoine Wongo Ahanda

Coordonnateur de la Rédaction :

Christophe Mvondo

Rédacteur en Chef Informations générales :

Abraham Ndjana Modo

Rédacteur en Chef Enquêtes et dossiers :

Blaise Nnang

Chroniqueurs :

Alphonse Ateba Ndoumou, Bartho Amugu

Rédaction : Charles Nwanochi, René Noël Atangana, Arnaud Joseph Etoundi, Marc Mouna, Aboubakar Yero,

Ahmed Abdou-Aziz, Rodolph Tanga, Mathieu Nathanaël Njog, Nomo Modo, Francis Nguélé, Mercedes Beleheka, Annette Olinga, Bélise Hiol, Nathalie Ahanda

Recteur : Lionel Owona

Webmaster : Jean-François Ahanda

Commercial et Marketing : Roger Ngonda Yusi

Soutien technique : Thomas Aurélien Ndassibou, Boris Manda Nkodo et Alice Thècle Balla

Stagiaires : Rose Bertille Mbang, Arnaud Evina, Camille Olivia Ayissi

Conception Graphique :

Laurent ABAH © CREATIVE THINK (+33783195537)

Production : Eric Azegue

Impression : SOPECAM

Tirage : 4000 exemplaires

Distribution : Eric Azegue, Joseph Nkomodo

https://www.facebook.com/EssentielCameroun



ÉCLAIRAGE

« Les activités vont se dérouler normalement à Douala et le Cameroun restera debout »

Après la marche projetée par le député SDF, Jean Michel Nintcheu à Douala, le gouverneur de la région du Littoral fait le point sur la situation sécuritaire dans son unité de commandement.

Propos recueillis par Mathieu Nathanaël Njog

Qu'elle est la situation à Douala ce jour au regard du climat qu'a créé la volonté d'organiser un meeting par le député Jean Michel Nintcheu ?

Je tiens à dire que les populations de la région du Littoral en général et la ville de Douala en particulier se sont réveillées ce matin (Ndldr de dimanche 21 octobre) sans aucun problème. Il a été annoncé que l'honorable Nintcheu devrait organiser une marche au Carrefour Dakar dans l'arrondissement de Douala 3ème. Je dois rappeler qu'il y a quelques jours, il a saisi le sous-préfet de l'arrondissement éponyme afin de déclarer cette marche. Mais l'autorité administrative a tenu à notifier à l'honorable Nintcheu que cette démarche était inopportune parce qu'illégale, et par conséquent, lui a adressé une fin de non-recevoir pour qu'il n'ait pas à la réaliser. Malheureusement, avec l'aide des réseaux sociaux, il n'a pas voulu obtempérer. A cet effet, je tiens à préciser que cela ne procède pas seulement de la volonté de l'autorité administrative, les populations de manière globale n'ont ni apprécié, ni adhéré à cette marche. Les chefs traditionnels, les responsables religieux, et même des partis politiques à l'instar du SDF et le MRC ont pratiquement désavoué M. Nintcheu dans sa démarche. Pour cela, nous avons pris des dispositions qui s'imposaient. Vous avez constaté qu'en matinée, les populations se sont rendues sereinement dans leurs différentes activités, que ce soit au Parcours Vita ou dans tous les autres terrains pour y pratiquer leur sport du dimanche ; d'autres sont allées à l'église tandis que certaines allaient faire les emplettes dans les espaces marchands. Même la circulation était des plus fluides. Il n'y a pas eu une autre interruption outre mesure. Toutefois, les mesures sécuritaires étaient visibles pour rassurer les populations. Je tiens même à dire que nous sommes allés jusqu'à sécuriser l'honorable Nintcheu lui-même. Vous comprenez que nous n'avons pas voulu du deux poids deux mesures. La sécurité était totale. Tout le monde sans discrimination d'appartenance politique ou tribale a été sécurisé.

teurs économiques se déploient, que les élèves aillent en classe pour la journée de lundi. C'est le lieu de dire que pour ce lundi, il n'y a pas eu de problème, nous allons tous suivre cette cérémonie solennelle de proclamation des résultats qui pour autant n'est pas un jour férié. Les activités vont se dérouler normalement et le Cameroun restera debout.

M. le gouverneur de la région du Littoral, que pouvez-vous envoyer comme message aux populations de la ville de Douala qui sont tout de même hantées par la peur d'une éventuelle insurrection à telle enseigne qu'elles disent vouloir d'abord voir comment vont se dérouler les premières heures de ce lundi avant d'envoyer leurs enfants dans les écoles et vaquer ensuite à leurs occupations ?

C'est à tort que cette hantise pourrait planer dans l'esprit des populations. Je vais même vous dire que depuis la semaine qui vient s'écouler, de nombreuses personnes avaient peur qu'il y ait des troubles et ont eu à voyager çà et là, mais ont été surprises, que derrière elles, il n'y a pas eu de déluge. A cet effet, je tiens à dire qu'il n'y a rien qui puisse inquiéter les populations de Douala. Dans cette ville, vivent des Camerounais. Si des Camerounais doivent faire peur à d'autres Camerounais, je crois qu'il y a quelque chose qui ne tient pas debout. Les salles de classe sont là pour accueillir les élèves, les bureaux sont là pour attendre les travailleurs, la route est ouverte. Et toute personne qui tenterait d'enfreindre la loi y répondra devant cette loi. La loi est impersonnelle, elle ne vise personne. Il faudrait simplement que Douala vive dans la sécurité absolue. La sécurité qui est prônée par la population elle-même et les forces de sécurité ne viennent qu'en appui. Il faut dire que toutes les couches sociales de cette ville sont déterminées à protéger leurs biens et nous sommes là pour les rassurer. Les pouvoirs publics sont là pour amener les uns et les autres à vaquer normalement à leurs occupations.

Ce lundi sera le jour de la proclamation des résultats. Est-ce que cette proclamation fait planer une peur particulière ?

Pas du tout. L'option camerounaise de faire vivre en direct les débats a permis aux Camerounais de se faire eux-mêmes une idée. C'est comme vivre un match où l'on pronostique le score avant l'issue de la rencontre. Cette initiative de vivre ces débats est suffisamment révélatrice de la transparence et de la liberté d'informer, ce qui n'est pas le cas partout en Afrique. Je dis que les moments de frayeur sont passés. Nul n'a plus à s'inquiéter. Maintenant, il ne reste plus qu'à l'arbitre de dire qui a gagné. Moi je ne vois pas pourquoi on devrait s'agiter çà et là. Ce serait pour moi un non-sens. La maturité des Doualais est belle et bien établie. Nous tous aimons voir les bonnes choses et la proclamation des résultats est un événement historique que personne ne voudrait manquer. Nous allons donc le vivre en direct tout en continuant de vaquer à nos occupations.



Samuel Dieudonné Ivaha Diboua

Gouverneur de la région du Littoral



PRÉCIS

Qu'elle est l'ambiance qui a prévalu sur le lieu du meeting au Carrefour Dakar ?

A Dakar, les populations ont circulé dans tous les sens sans aucun problème. Sur les lieux, il n'y a eu aucun meeting et même pas tentative de meeting. Je crois que les images sont là pour en témoigner. Ceux qui veulent s'amuser avec les réseaux sociaux pour donner la mauvaise information n'ont qu'à dire au cas contraire quel genre de meeting il y aurait eu. Je tiens même à rappeler que les commerçants du marché Dakar et ses environs ont eu une attitude démontrant qu'ils ne s'associent pas à cette initiative et tiennent à préserver leurs biens. Cela traduit l'esprit des populations de Douala qui ne veulent pas revivre les périodes de 2008. La paix est la première richesse des populations de la capitale économique en particulier, de la région du Littoral en général, voire de l'ensemble du Cameroun. C'est dire qu'il faudrait tout d'abord que cette paix soit préservée, que les opéra-

A Dakar, les populations ont circulé dans tous les sens sans aucun problème. Sur les lieux, il n'y a eu aucun meeting et même pas tentative de meeting. Je crois que les images sont là pour en témoigner. Ceux qui veulent s'amuser avec les réseaux sociaux pour donner la mauvaise information n'ont qu'à dire au cas contraire quel genre de meeting il y aurait eu.



CHRONIQUE POST-ÉLECTORALE

Réactions

Teodoro Obiang Nguema,
Président de la République de Guinée Equatoriale

« sincères et effusives félicitations pour votre réélection »



« Le peuple de la République de Guinée Equatoriale et son gouvernement se joignent à moi pour exprimer à votre excellence nos sincères et effusives félicitations pour votre réélection comme président de la République du Cameroun lors de l'élection présidentielle passée ».

Marava Ezékiel,
Coordonnateur projet Jachabi Extrême-Nord

« Difficile de maîtriser la fin d'un soulèvement »



« Un verdict reste un verdict, qui plus encore est du Conseil constitutionnel. Je ne sais pas pourquoi certains leaders politiques veulent perturber la tranquillité des Camerounais. Si le Conseil constitutionnel prononce la sentence, vraiment que les différents acteurs impliqués dans le processus électoral l'acceptent, c'est la plus haute juridiction que nous ayons au Cameroun pour le moment. Pas besoin de se soulever, cela ne vaut pas la peine. Imaginez-vous que nous commençons tous à descendre dans la rue pour manifester, ça sera pour quel résultat et jusqu'à quand ? Ne l'oublions surtout pas, on sait quand la guerre commence mais c'est difficile de maîtriser sa fin. Donc que les Camerounais prennent leur mal en patience tout va passer ».

Angèle Assimké,
Société civile Maroua

« Oui au verdict des urnes »



« En tant qu'actrice de la société civile, je suis avec beaucoup d'intérêt tout ce qui se passe dans l'actualité de notre pays. A mon avis, je sais que tous les candidats à l'élection présidentielle de 2018 veulent la victoire et c'est logique. Mais tout le monde ne peut pas gagner, c'est impossible. Qu'ils se rappellent qu'il y a un cadre qui organise tout le processus, et c'est la conduite à tenir. S'ils ont accepté le jeu dès le début, ce n'est pas à la fin du processus qu'ils viendront tout détruire. Que le Conseil constitutionnel dise la vérité ou pas c'est la sentence qui est la vérité. Que les uns et les autres prennent leur mal en patience, que ceux qui ont perdu rentrent se préparer davantage, la prochaine fois pourrait être la bonne. Donc, moi je dis non au soulèvement, non à la violence, oui à la tolérance, oui au verdict des urnes. »

Albert Dooh-Collins,
Député RDPC Wouri-Centre

« Les audiences étaient entièrement retransmises en direct »



« Le parfait ordonnancement de cette consultation par ELECAM doit être salué. Un personnel courtois et disponible dans les bureaux de vote. En fait, c'est certainement la meilleure élection organisée par ELECAM. Par ailleurs, je voudrais aussi me réjouir de la grande leçon de démocratie que notre pays a donnée à travers la gestion transparente et publique du contentieux électoral à la Cour constitutionnelle. Il n'y avait vraiment rien à cacher ; les audiences étaient entièrement retransmises et, le monde entier était pris à témoin et a donc pu apprécier. Un tel contexte largement marqué par la transparence commande le strict respect des résultats sortis des urnes qui seront bientôt proclamés par le Conseil constitutionnel. »

Honorable Abel Calvin Njocke,
Ancien député RDPC

« Douala attend sereinement la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel »



« La ville de Douala attend sereinement la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel ce lundi 22 octobre 2018. Elle s'engage à respecter en toute responsabilité les mots d'ordre de paix lancés par les chefs traditionnels et tous les autres leaders épris de paix et de patriotisme. Après avoir suivi de bout en bout l'ensemble du processus électoral, je sais avec les populations de la métropole économique que le Cameroun ne s'arrêtera pas après la proclamation de ces résultats et que de nouveaux défis interpellent immédiatement après, l'ensemble de la communauté nationale. Nous devons continuer à préserver la paix, l'unité nationale, la solidarité et notre engagement collectif

à œuvrer pour le progrès de notre nation. Le Cameroun est au-dessus de chaque individu qui le compose. Ces élections ont démontré à suffisance l'importance du Conseil constitutionnel dans la juste expression de la souveraineté nationale. S'il faut reconnaître que nous combattons tous la fraude, la preuve de celle-ci n'a pas été apportée en aucun moment par ceux qui ont voulu s'en servir comme un argument d'annulation des élections. Le droit a prévalu et le nouveau président sait plus que quiconque que plus rien ne sera comme avant. Il devra rassembler au-delà de sa famille politique et accorder une place de choix à une jeunesse en quête de nouveaux repères. De nouveaux acteurs politiques ont émergé et se projettent désormais vers l'avenir. Ils ont désormais à cœur la préparation des municipales et des législatives pour asseoir le capital sympathie obtenu sur le terrain. Une grande démocratie est désormais en cours de gestation. Le Cameroun est une terre bénie en Afrique et Dieu accompagnera notre jeune nation vers des rivages de paix, d'unité, de prospérité et de stabilité. Chacun de nous doit y mettre du sien. »

Hamana Soumai Olivier,
enseignant

« C'est le moment pour nous Camerounais de faire preuve de patriotisme »



« Il y'a rien de plus important que la paix. Du haut de mes 30 ans de vie sur le territoire camerounais, j'ai toujours vécu dans la paix et la stabilité. Et, cette paix est une valeur que nous devons préserver pour notre épanouissement et le développement de notre pays. Je suis un partisan de la paix. Au moment où certains individus appellent nos concitoyens à descendre dans la rue pour semer le désordre et le chaos, j'appelle les Camerounais au calme. Vu la situation dans certains pays à l'exemple de nos voisins tels que la RCA, nous devons chercher à mettre notre pays à l'abri du désordre. Face aux événements dans les régions de l'Extrême-nord et des régions anglophones et la situation économique qui devient de plus en plus difficile avec les conditions de vies déplorables, c'est le moment pour nous Camerounais de faire preuve de patriotisme. Ne nous tuons pas entre nous. C'est mieux de s'abstenir. »

Louis Baassid,
habitant de Ngaoundéré

« Le Cameroun est un havre de paix »



« Le Cameroun traverse un moment crucial de son histoire. L'élection présidentielle de cette année a été une élection particulière au regard de l'engouement qu'elle a suscité au sein de la population camerounaise. Nous avons constaté durant la campagne électorale la ferveur populaire des Camerounais autour des différents candidats, ce qui dénote que les Camerounais ont repris le goût de la chose politique. Toutefois, les politiciens ont voulu agiter la fibre tribale pour diviser les Camerounais et créer une situation de chaos politique que ce soit du côté du régime en place, que ce soit du côté de l'opposition. D'ailleurs, l'audience du contentieux postélectoral du Conseil constitutionnel s'est muée en une tribune politique où les uns et les acteurs se sont exprimés sur ce qu'ils pensent de la gouvernance du pays et de l'avenir du pays. Cette audience était historique, et elle doit servir aux différents acteurs politiques d'œuvrer pour la marche de notre pays, qui est connu comme un havre de paix. Nous devons consolider cette stature du Cameroun. Et, cela passe inéluctablement par le respect des lois de notre pays. »



Réactions

Les chefs traditionnels du Sud prône le calme et la vigilance

A travers un communiqué datant du vendredi 12 octobre 2018 dernier, le collège des chefs traditionnels de la région du Sud proteste contre toute manœuvre de déstabilisation du Cameroun et condamnent toute velléité de désordre.

« Nous Chefs traditionnels et notabilités coutumières du Sud du Cameroun, de l'intégrité du terroir de nos aïeux, de la paix sociale et de la préservation de nos valeurs ancestrales. Réaffirmons solennellement notre engagement aux valeurs ancestrales et aux idéaux républicains, appelons tous nos fils au calme, à la sérénité et à la vigilance face aux nombreux débordements qui exaspèrent un climat délétère autour de nous », ont-ils indiqué. Cette grande messe des garants du pouvoir ancestral était l'occasion pour eux d'exprimer leur détermination à ne pas céder aux sirènes du désordre. Ainsi, selon René Désiré Effa, président du

Conseil des Chefs traditionnels de la région du Sud, « c'est un engagement à la préservation des valeurs ancestrales et aux idéaux républicains. Nous exhortons tous dans les domaines à préserver la paix, l'unité et la stabilité des éléments chers pour la grandeur et le rayonnement de notre pays ». Un éclaircissement qu'ils ont décidé



de partager à travers une position commune et qu'ils comptent défendre à tous les prix. Pour eux, aucune raison ne justifie le comportement anti-patriotique de certains camerounais

mal intentionnés et manipulés par des forces extérieures.

Par ailleurs, en tant que garants du pouvoir ancestral, ils ont invité les citoyens camerounais à l'acceptation du verdict des urnes, à la retenue et à la manifestation d'un esprit de lucidité et de patriotisme. Sa Majesté René Désiré Effa d'ajouter que « Nous conjurons tous les fils du Cameroun à se désolidariser de tout désordre, de toutes sirènes de déstabilisation, de toute agitation et de tout appel à la haine et nous implorons nos communautés à plus l'hospitalité, de partage et d'amour ».

Sa Majesté Effa René Désiré, président régional des chefs traditionnels du Sud « Notre appel est préventif »



Qu'est-ce qui a motivé la sortie des chefs traditionnels du Sud après l'élection présidentielle ?

Ce sont les appels à la violence et à la haine tribale ainsi que les différents mots d'ordre qui ont motivé notre sortie. En effet, nous pensons que rien ne peut se régler ni se construire dans les troubles.

Vous avez lancé un appel au calme. Doit-on comprendre qu'il y a un climat délétère dans le Sud ?

Je peux vous rassurer que le climat est serein et calme dans toute la région du Sud, mais notre appel n'est pas de trop et est considéré de préventif.

Comment comptez-vous défendre l'intégrité de votre terroir si les troubles redoutes surviennent ?

Je vous ai dit que la sérénité règne dans notre région. Nous entretenons des relations de convivialité, de cohabitation et de vivre ensemble entre toutes nos communautés, donc nous ne redoutons pas les troubles. Mais si la manipulation pousse nos différentes populations aux troubles nous utiliserons cette relation entre les responsables des communautés pour y mettre fin. En plus nous avons mis en place une Corporation cheffale qui permet aux différents chefs traditionnels du Cameroun d'être en contact, et de gérer en toute convivialité tout différend dans nos communautés.

Lotin Same Adopthe, Coordonateur départemental du SDF pour le Wouri « Notre parti a dans cette démarche républicaine introduit une requête qui n'a pas prospéré auprès du Conseil constitutionnel »



« Je demande à tous nos militants dans le département du Wouri et particulièrement dans la ville de Douala d'attendre les résultats qui seront proclamés par le Conseil constitutionnel dans le calme et la sérénité. Le SDF a porté haut la lutte pour la liberté politique au Cameroun. Il reste fondamentalement républicain et respectueux des institutions qui restent tout de même à perfectionner. Notre parti a dans cette démarche républicaine introduit une requête qui n'a pas prospéré auprès du Conseil constitutionnel. Je sais pertinemment que notre parti indiquera clairement, pour l'avenir, la ligne politique à suivre. Je réitère à nos militants et sympathisants de rester vigilants et à ne pas succomber à la manipulation et à la division ethnique, qui ne visent qu'à satisfaire des projets personnels, très éloignés des intérêts de la Nation. Pour nous, la page du 07 octobre 2018 est tournée. »

Joël Eyango, Membre de la société civile Dynamique citoyenne « Notre parti a dans cette démarche républicaine introduit une requête qui n'a pas prospéré auprès du Conseil constitutionnel »



« Le processus qui a conduit à la présidentielle 2018 a respecté les principes de droit, à savoir un cadre juridique qui s'est affiné crescendo, par un Code électoral qui a connu des amendements, et la mise sur

le pied du Conseil constitutionnel. Un cadre qui a eu l'aval de l'opposition, car aucun parti ne s'est montré méfiant à l'égard de cette mécanique institutionnelle, bien avant le jour J, c'est-à-dire le 07 octobre. En toute évidence, ils auraient dû rechigner avant ou même s'abstenir.

Le Conseil constitutionnel a fait un travail de sape, adossé sur le droit et rien que le droit, si tant est que le droit est un ordre et ce qu'il ordonne. Les charges dans le cadre de la fraude électorale s'appuient sur les preuves matérielles, suivant un canevas bien précis inscrit dans le Code électoral. En droit, on dit que la preuve incombe au demandeur. Aucune preuve matérielle n'a été présentée. C'est pourquoi, les plaidoiries dans le fond étaient vides validant

ainsi les procès-verbaux mis à la disposition du Conseil constitutionnel, invalidant ainsi les charges. En revanche, les avocats de la partie civile ont fait dans le dilatoire, et se sont montrés évasifs, surfant sur des questions qui n'avaient rien à avoir avec le fond. On est passé de la crise anglophone, au tribalisme, et que sais-je encore. En somme, un véritable patchwork.

Il faut souligner que cette agitation autour de cette élection se situe à plusieurs niveaux. D'abord, qu'on ne va pas à une élection pour toujours gagner. Il y a des candidatures de positionnement, de visibilité, d'alliance et de confirmation, comme c'est le cas du candidat Paul Biya. En réalité, je pense que les replis identitaires, telles des métastases gangrènent le

champ social et politique. Ces replis identitaires ont connu une exacerbation pendant cette élection, alimentés par les réseaux sociaux qui sont venus ajouter du venin à cette atmosphère déjà fragilisée par la promotion de la haine et de l'invective. A mon avis, la démocratie va à reculons du fait des acteurs politiques qui font de leurs aires géographiques un vivier électoral. Cette agitation a été également alimentée par la déclaration tout à fait inappropriée du candidat Kamto. In fine, la forte médiatisation du contentieux électoral était interprétée selon des appartenances politiques. Je me suis rendu compte que certains candidats se comportent comme des gourous à qui on voue une vénération quasi aveugle. »



SCRUTIN

► Réclame et autoproclamation

L'élection présidentielle qui s'achève aura été un haut lieu de formation à l'État de droit et à la citoyenneté démocratique. On sait désormais que le Droit, pour être droit, emprunte parfois des lignes courbes qu'il convient de bien maîtriser, autrement, c'est en pure perte que l'on peut se pourvoir mille fois, sans succès. Le professeur Kamto en donne une parfaite illustration.

Alphonse Ateba Ndoumou

1- Maurice Kamto persiste

Dans un communiqué signé de son porte-parole Olivier Bibou Nissack portant le démenti sur une note d'information en circulation quelques heures plus tôt sur les réseaux sociaux et indiquant que Maurice Kamto se désolidarise de la marche organisée par Jean Michel Nitcheu, l'on peut clairement comprendre que s'il est vrai que le président du MRC n'a donné aucun mot d'ordre relatif à la marche organisée par le député SDF, il persiste cependant à dire qu'il est le président élu au sortir du scrutin du 07 octobre dernier. Jean Michel Nitcheu. « *Le nouveau président du Cameroun* », comme on peut le lire dans le communiqué de son porte-parole attendra cependant que les véritables résultats soient proclamés ce jour par le Conseil constitutionnel.

2- Le déni de Droit

Au mépris de toutes les dispositions réglementaires en matière d'élection, dès le 08

octobre dernier, le Pr Kamto se proclame président, et demande à son prédécesseur d'organiser la transition... Tonnerre sous le ciel de Yaoundé. La Constitution est piétinée par l'un de ses plus brillants défenseurs. Le risque est grand, au moment où « *le politique déshabille l'agrégé* » et qu'une population avide de sensations fortes attend...

3- L'irruption du Bulu

Par la bouche du Pr Kamto et de nombre de ses affidés, un nouvel objet politique, citoyen inconnu jusque-là fait irruption sur le marché de l'opinion nationale, le Bulu. Qui est-il et d'où vient-il ? tout ce que l'on en retient, c'est que cet OVNI sociopolitique est la manifestation d'une approche communautariste, voire, sectariste de l'échiquier politique, aux fins de tribalisme. Ceci peut-il expliquer cela, à chacun d'en prendre de la graine...

4- Ce que parler veut dire

En tout cas, une forêt d'avocats en verve ne garantit guère l'issue d'un procès, encore faut-il savoir exactement de quoi

l'on parle, pour ne pas s'épuiser à la marge des choses. Le Droit électoral comporte certainement des spécificités à appréhender...

5- La couverture nationale

On a beau être présent dans les grandes agglomérations de Yaoundé et de Douala, au-delà des illusions d'optique, il conviendrait en plus de ne pas perdre de vue que le Cameroun compte 360 arrondissements et 25 000 bureaux de vote. Il faut disposer d'un appareil correspondant, conquérant et conséquent. Faute de cela, l'on se condamne d'emblée à l'échec. Et les cris à *posteriori* n'y rien pourront.

6- L'élection virale

Les réseaux sociaux ont fini le travail ; sauf que la vie réelle est différente des simulations virtuelles, au risque d'abuser y compris de leur utilisateur... la vie réelle est réelle, il vaut ne pas s'y méprendre. Un président dans les réseaux sociaux restera un fait virtuel, parce que tous les acteurs en ligne ne sont pas électeurs réels. Revenons à la réalité.

7- Le tribalisme

Notre patrimoine commun. Il est inutile de crier au tribalisme, si tout dans notre vécu collectif est marqué du fait tribaliste. Et ceux qui crient le plus ne sont pas les moins actifs dans le jeu. Les faits tous les jours en attestent, dans le public comme dans le privé, à l'instar de l'interview récemment censurée du Pr Joseph Owona dans une télévision de grande écoute ; à l'instar d'un dignitaire connu et reconnu d'un grand parti de l'opposition, pris en flagrant délit de militantisme tribal ou tribaliste, à ciel ouvert ; et il n'est pas seul.

8- Les Institutions

Comme les règles, même lorsqu'elles sont mauvaises doivent être respectées par tous.

9- Une vraie démocratie

Le monde entier en parle avec admiration et émotion ; le Cameroun est un pays démocratique, cela s'est vu en mondovision. Que celui qui en doute aille voir ailleurs comment se gèrent élections et contentieux électoraux...

DÉCLARATION

► Paul Biya n'est ni Bulu, ni Banen, ni Toupouri ni Baham. Il est Camerounais

Le 11 juin 1983 à Yaoundé, répondant à M. Emah Basile, président de la section UNC du Mfoundi, qui appuyait le serment d'allégeance de la région : « *Monsieur le Président, nous autres du Centre-Sud, nous sommes des Hommes de parole. Nous n'avons qu'une parole. Nous vous donnons notre parole. Vous avez notre parole* »

M. Paul Biya avait tenu à rappeler les préceptes de l'unité nationale :

« *Ce serait une dangereuse illusion que cer-*

tains de nos compatriotes prétendent avoir des droits et des privilèges particuliers, notamment dans le processus de nomination à des fonctions importantes, en dehors des critères autres que leurs compétences, leur engagement au service de l'État et de la nation, leur loyalisme et leur fidélité à l'égard des institutions, ainsi que l'exemple qu'ils sauront montrer et répandre, par leurs comportements, de leur conscience professionnelle et du respect de la légalité républicaine ».



Maman est formidable, elle a assuré ma rentrée scolaire et payé tous mes frais de scolarité grâce à son compte ORA SCOLAIRE & UNIVERSITAIRE de RENAPROV FINANCE S.A.





CHRONIQUE POST-ÉLECTORALE

CONTENTIEUX ÉLECTORAL

► Le triomphe de la loi

La première audience en matière électorale du Conseil constitutionnel s'est soldée par l'application stricte de la loi.

Arnaud Evina

18 recours déposés au départ, 18 recours rejetés à la fin pour défaut de preuves. C'est ce qu'il faut retenir des trois jours qu'a duré le contentieux électoral au siège du Conseil constitutionnel à Yaoundé. Ouvert depuis le mardi 16 octobre dernier, le contentieux électoral qui traitait les dossiers déposés le 10 octobre 2018 par le candidat du MRC Maurice Kamto demandant l'annulation du scrutin dans 07 régions, pendant que Cabral Libii du parti UNIVERS et Joshua Osih du SDF quant à eux demandaient l'annulation pure et simple de toute la consultation électorale.

Après débats et discussions ouverts à tous au palais des Congrès et dans tous les médias, la loi a pris le dessus sur les spéculations des uns et des autres confirmant les propos d'Erik Essoussé directeur général d'Elections Cameroon, réagissant sur *Radio France internationale* (RFI) samedi dernier, « les recours déposés n'ont quasiment aucune chance



d'aboutir ». De son avis, « tout a été fait selon la loi et les règlements en vigueur », lors du scrutin du 07 octobre dernier. Ainsi, si pour certains les résultats détaillés du Conseil constitutionnel ne sont pas satisfaisants, d'autres par contre ont reconnu le mérite de la cour

des sages et respectent sa décision. C'est le cas de l'avocat du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) maître Emmanuel Simh qui déclare : « On ne peut qu'être déçu, lorsqu'on a perdu un procès de ce niveau. Mais c'est la première fois que le Conseil statue en matière de conten-

tieux électoral présidentiel. Je pense que la décision rendue doit être respectée. Cependant, le juge constitutionnel n'a pas répondu à la question, si l'élection du 7 octobre a été crédible. Ce qui est sûr, on a bousculé nos adversaires, on a bousculé les habitudes, on a bousculé les aprioris pour démontrer que dans ce Cameroun, on pouvait défendre un dossier avec de bons avocats. La décision juridictionnelle a été rendue on s'y soumet naturellement ».

Dans le même ordre d'idée, Grégoire Owona en sa qualité de représentant du candidat Paul Biya, a déclaré que : « Le RDPC salue la décision du Conseil Constitutionnel. C'est une décision qui est assez détaillée point par point ; elle n'appelle donc pas des commentaires particuliers. Nous nous plions à la loi et nous allons saluer le patriotisme de tous ceux qui vont accepter marcher suivant les vertus de la République. Il ne reste plus qu'à attendre la proclamation des résultats de cette Présidentielle qui doit se faire au plus tard le 22 octobre prochain ». Au bout de quatre jours donc, tous les moyens allégués ont été révélés et exposés pour la manifestation de la vérité qui a fini par triompher.

SUR LA TOILE

► Les stars du contentieux post-électoral

Le contentieux post-électoral qui a duré trois jours, a animé la toile par des déclarations fortes de certains acteurs.

Annette Olinga

Le contentieux post-électoral s'est également tenu sur la toile. Pour la journée du mercredi 17 octobre dernier, c'est le président du Conseil constitutionnel Clement Atangana qui en était la star. « ...sans aucune réaction. Parce que j'entends toujours des remous là derrière. Vous approuver qui, vous désapprouvez qui ? est-ce que nous sommes dans une salle de spectacle ? vous me voyez perdre des journées ici ? je ne dors même pas... », s'est indigné le président.

Maître Atangana Amougou, l'avocat d'Elections Cameroon a également fait le bonheur des internautes. L'extrait de sa plaidoirie est repris par Cameroun 237 online « Le MRC a donné la leçon d'ouverture et je vais donner la leçon de clôture », va-t-il souligné au cours de ce contentieux post-électoral, celui qui est baptisé sur la toile « l'avocat beurre chocolat ».

Dans une publication postée, un internaute s'interroge sur le gagnant du duel



Me Michèle Ndocki



Me Mustapha Ngouane



Me Atangana Amougou

Kamto-Biya. Dans une autre publication, on voit le candidat du MRC sur la route d'Etoudi « Moi aussi je pars à Etoudi », ironise l'auteur. Dans cet entretien caricaturé avec le candidat du RDPC, Maurice Kamto se défend « J'ai une équipe d'avocat avec moi, vient même avec tous les arbres d'avocatier, c'est irrecevable ». Irrecevable, c'est aussi le cantique entonné par la « cho-

rale saint Kamto » qui est d'ailleurs le meilleur hit de la saison pour l'auteur de cette publication qui réduit le collège d'avocats du tireur de pénalty, à une simple chorale. Cet internaute pense que l'un des choristes avocat est un accro de la pornographie. Au lieu de mieux défendre son client, il s'occupe plutôt à animer sa libido en regardant une vidéo qui parallèlement,

serait en circulation dans les réseaux sociaux depuis plusieurs mois déjà. D'ailleurs, il y aurait déjà sur le marché le comprimé « Kamtoprane » prescrit contre les douleurs et les mensonges. Dans ce choc d'idées, le Social Democratic Front (SDF) est mort et enterré « your suffer dont finish », peut-on lire.



Présidentielle 2018

Par Antoine Ahanda

▶ Quatre éditoriaux qui ont accompagné la candidature de Paul Biya

Vouloir et pouvoir

L'essentiel du Cameroun du lundi 07 novembre 2016

34 ans et toujours là. « Ne dure pas au pouvoir qui veut, mais qui peut ». Cette déclaration de Paul Biya répondant à une question inconvenante (aucun journaliste anglais ou français ne s'est jamais plaint de la longévité au pouvoir de la Reine Elisabeth) d'un journaliste français lors de la visite de François Hollande au Cameroun en 2015, sonne encore aux oreilles des Camerounais en ce 34^{ème} anniversaire de son accession au pouvoir célébré hier à travers tout le Cameroun. Orgueil. Forfanterie. Défi inutile face à une France toute puissante, avaient estimé certains. Bien dit, avaient pourtant estimé des millions de Camerounais lassés des remontrances d'une France donneuse de leçons de démocratie et d'alternance, et fâchée avec la longévité au pouvoir en Afrique, régulièrement présentée comme une tare démocratique.

Depuis 34 ans, le peuple camerounais a en effet régulièrement réélu Paul Biya à la magistrature suprême. Ce que le Président voulait dire à François Hollande dont le journaliste n'était en quelque sorte que le porte-question, c'est que, s'il présidait encore aux destinées du Cameroun, c'est parce que le peuple camerounais voulait qu'il soit encore là.

L'opposition camerounaise ayant épuisé son argument-fétiche de « victoire volée » et désormais bien consciente de cet ancrage populaire, se retrouve réduite à souhaiter et à demander que Paul Biya ne se représente pas à la prochaine élection présidentielle.

Paul Biya veut-il, va-t-il célébrer avec les Camerounais d'autres anniversaires ? En me référant à la réponse donnée à une autre question impertinente d'un journaliste français sur le perron du palais de l'Élysée il y a trois ans, je réponds qu'il ira certainement au bout de son mandat. Parce que, expliquait-il à l'époque, c'est le peuple camerounais qui le veut. Les standings ovations et les applaudissements peuvent être commandés. Mais ceux auxquels nous avons assisté le 30 octobre dernier au Stade Ahmadou Ahidjo lors de la finale de Coupe du Cameroun ont conforté le Président sur sa popularité qui perdure et prend la forme d'un culte démentant tous les analystes qui prétendaient que Paul Biya est rejeté par le peuple camerounais.

Vouloir donc rester au pouvoir ; c'est une chose. Pouvoir s'y maintenir ; c'en est une autre disait Paul Biya. Le peut-il encore ? Ici, c'est la capacité physique qui est d'abord interrogée.

Les deux derniers séjours à l'étranger ont suscité des inquiétudes

dans la population. Le Président ne serait-il pas malade ? Serait-il affecté psychologiquement par les ennuis de santé réels ou supposés de sa famille ? Est-il trop fatigué pour poursuivre son mandat ? Ainsi, ses récentes arrivées à l'aéroport de Nsimalen ont été scrutées par les Camerounais qui cherchaient à se rassurer et l'ont, apparemment été. Reconnaissons qu'à 83 ans, Paul Biya nous est apparu bien plus valide que le commun des mortels de son âge.

Ensuite, vient la capacité intellectuelle et psychologique permettant de garder le contrôle sur le pouvoir. Beaucoup estiment que lorsque l'alternance s'effectuera, c'est du RDPC, parti dominant et régulièrement implanté sur l'ensemble du Cameroun, que sortira la personnalité qui succèdera à Paul Biya. Depuis 34 ans, le Président a ainsi fait rêver plus d'un de ses collaborateurs ou de ses compagnons de route sur l'éventualité de lui succéder un jour. Certains à qui il avait demandé de se préparer à prendre la relève ont cru que l'heure était venue et, perdant toute précaution, ont été poussés à la faute. D'autres dans le sérail, confortés par des prédictions de destin national de leurs ancêtres disparus, par les visions des alang mimbu ou par de nébuleux soutiens à l'étranger, pensent que le grand soir est venu. Ils soignent leur image, nouent des alliances, amassent des fonds et constituent des coalitions pour être prêts à toute éventualité.

D'autres, qui scrutent et décryptent les pas du Président, estiment même que c'est le bon moment. Paul Biya devra pouvoir tenir face à cette meute des dauphins putatifs ou autoproclamés qui piaffent déjà d'impatience.

Pouvoir, ce sera aussi la capacité à distinguer le vrai du faux ; le sincère et le fourbe ; le banquier de l'usurier ; l'expert de l'affabulateur ; le médecin du charlatan ; l'essentiel de l'accessoire. Pouvoir enfin, de notre point de vue, c'est engager le Cameroun avec des hommes de valeur et d'honneur sur les bonnes voies qui mènent à cette émergence que le Président souhaite voir le Cameroun atteindre en 2035.

34 ans et encore là ! Le mystère de la relation que Paul Biya entretient avec le Cameroun veut que malgré les critiques venant de l'extérieur et malgré les inquiétudes suscitées de l'intérieur, le peuple camerounais demande qu'il soit encore à la tête du Cameroun. Mais le veut-il et le peut-il encore ?

Jusqu'ici, il n'a donné aucun signe qui nous permette de répondre par la négative. Dieu seul le sait aussi. Inch Allah !

The people's choice

L'essentiel du Cameroun du jeudi 10 novembre 2016

Les choix du peuple surprennent toujours ceux qui croient savoir ce que ce peuple pense. La réalité électorale sortie des urnes peut être à l'opposé de nos rêves d'idéologie ou de changement. Suivez mon regard et revenons au jour d'après la célébration des 34 ans de Paul Biya au pouvoir.

Lorsque nous avons écrit que Paul Biya n'a pu durer aussi longtemps au pouvoir parce que le peuple camerounais l'a voulu en le réélu régulièrement, nous avons été brocardés –très peu d'ailleurs– par de grands esprits dans ces réseaux sociaux de sinistre mais surfaite réputation. Pour eux, les peuples africains ne connaissent rien à la politique. Ils sont moutonniers à la différence des peuples occidentaux éclairés, qui choisissent régulièrement et rationnellement avec lucidité le président et le Premier ministre qui doit les gouverner.

Maurice Duverger, le célèbre politiste dont j'ai eu la chance de recevoir à la Sorbonne les derniers cours de science politique avant son départ à la retraite avait décidé d'ouvrir les yeux de sa dernière promotion d'étudiants sur la démocratie. Il nous rappelait que le peuple, c'est d'abord des électeurs mobilisés par un candidat soutenu par un parti politique. Le parti reste toujours aujourd'hui la cheville ouvrière qui, sur toute l'étendue d'un pays, sensibilise, mobilise les cœurs et les fonds et organise les troupes pour

constituer ce peuple électoral qui choisit un candidat parmi tant d'autres.

Dans la réalité camerounaise qui se dessine élection après élection, un parti qui n'est pas implanté avec des représentants dans les dix régions, les 58 départements et les 360 arrondissements du Cameroun, ne gagnera jamais une élection présidentielle. Un parti qui ne comptera que sur Douala et Bamenda verra longtemps ses rêves de victoire se transformer en fiasco électoral. Un parti de la nuit qui pense que ses électeurs chauve-souris se dévoileront dans le secret de l'isolement, ne verra jamais son candidat masqué accéder à la magistrature suprême.

En se déployant à travers tout le Cameroun ce 6 novembre 2016 pour célébrer les 34 ans de pouvoir de Paul Biya, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais a fait une démonstration de sa force, de sa capacité de mobilisation et de son implantation sur toute l'étendue du Cameroun. On peut aimer ou ne pas aimer le RDPC, la réalité est là : le parti qui a toujours soutenu Paul Biya et qui l'a maintenu au pouvoir est puissant, vivant et fort. Dans ce contexte, The people's choice, le choix du peuple a toutes les chances d'être, lors des prochaines échéances électorales, celui du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais.

La solitude de l'homme de pouvoir

L'essentiel du Cameroun du lundi 17 juillet 2017

Quelle est longue et dure, la dernière année de mandat. Entre les promesses électorales du candidat et la réalité implacable du pouvoir, il peut s'être creusé un fossé. La croissance devait être tirée par un baril de pétrole à 100 dollars. Personne n'avait prévu que le moteur de la croissance diminuerait son rythme de moitié. Le pays voguait sur un climat de stabilité, de paix et même de prospérité. Boko Haram, tel un cancer foudroyant a envahi des régions entières au septentrion et continue d'aspirer les finances publiques amenées à soutenir une guerre que personne n'avait vu venir.

Au fil des années, l'unité nationale semblait s'être consolidée, mais voilà qu'en ce mois d'octobre 2016, une vague de fonds du mal-vivre anglophone a submergé le Cameroun, mettant à nu de vieilles rancœurs et de frustrations fossilisées. Et cette mort de Mgr Bala, l'évêque de Bafia qui vient jeter un pavé dans la mare de l'opinion. Même si ce n'est pas le président de la République qui a occasionné ces plaies, le jeu cynique et amoral de la politique veut qu'il soit rendu responsable de leur survenue et de leurs solutions. Quelle est donc difficile la fin de mandat pour Paul Biya qui affronte ces jours-ci critiques, insultes, accusations et, semble-t-il, quelques trahisons. S'il n'y avait que ces opposants et ses adversaires politiques identifiés dont le « yaquisme » est désormais bien connu.

À l'image des courses à pied ou de vélo, certains de ses « lievres » ou porteurs d'eau politiques, chargés de pousser le champion ont décroché à l'entrée de la ligne droite. D'autres, par contre, dont le rêve secret a toujours été de prendre la place du champion, manœuvrent et multiplient les initiatives porteuses d'image présidentielle. Le président attaqué de toutes parts ne sait plus qui sont ses ennemis et qui sont ses amis. Qui veut qu'il gagne la course et qui travaille à ce qu'il n'ait aucun bilan susceptible de le maintenir dans les compétitions futures.

Tout cela est de bonne guerre politique, dirions-nous. Mais comme peut-être grande la solitude de l'homme de pouvoir qui doit affronter les critiques, les attaques, les manœuvres de trahison ou de déstabilisation même en son propre camp. Que peuvent être douloureuses les diffamations et les rumeurs dont on sait bien que le Président ne pourra pas démentir tous les jours.

Cependant, même si aucun chef d'État n'en est jamais certain, Paul Biya dispose d'une force secrète qui est en démocratie, la légitimité que lui confère son peuple. Il s'agit de cette aptitude des peuples à penser qu'un individu même critiqué, insulté ou calomnié est celui qui peut résoudre ses problèmes. Et cela même âgé, même affaibli physiquement et quoiqu'ayant commis des erreurs ou manqué de réussite dans certains projets.

Depuis 1992, chaque fin de mandat nous a habitué à cette atmosphère de fébrilité, de dénonciations, de trahisons, de messes basses et de prédictions cataclysmiques ou triomphalistes, c'est selon, des "alang mimbu".

Tout s'est finalement joué dans les urnes, et nous savons bien que les accusations de victoires volées ne sont qu'une posture pour l'opinion internationale. La ligne droite sera donc à la fois longue et dure à parcourir. Paul Biya n'est pas un humain désincarné et on devine bien ce qu'il peut endurer, malgré le pouvoir qu'il détient, et parce qu'il détient ce pouvoir, des attaques malhonnêtes, cruelles ou injustes qui s'abatent déjà sur lui au fur et à mesure que nous nous approchons d'octobre 2018. C'est probablement parce que le peuple camerounais savait qu'il était à même de conduire le Cameroun avec modération et pondération qu'il lui a jusqu'ici renouvelé sa confiance. Qui sait si ce peuple qui l'avait appelé il y a sept ans à se maintenir pourrait, quelle que soit la noirceur de son portrait et de son action peinte par ses adversaires politiques connus ou masqués, appeler à nouveau à signer un nouveau bail.

Paul Biya n'avait pas le choix

L'essentiel du Cameroun du lundi 16 juillet 2018

Nous y sommes donc. Enfin, pourrait-on dire tant l'attente du candidat du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais à cette élection présidentielle du 07 octobre 2018 a été longue à se dévoiler. Certes, il y avait ces multiples appels venus du Cameroun profond appelant Paul Biya à se représenter : militants du RDPC, associations d'élites, chefs traditionnels, regroupements des Camerounais de la diaspora.

Il y avait aussi ceux qui, apparemment assurés de sa victoire face à une opposition inconsistante, le pressaient de passer la main. On a vu ainsi Mgr Kleda, président de la Conférence épiscopale, le cardinal Christian Tumi, des diplomates étrangers et jusqu'à des leaders politiques le supplier de ne point se représenter.

Le silence de Nnom Ngui a laissé planer le doute sur ses intentions. En même temps que les appels des militants de son parti, le président de la République a certainement aussi entendu depuis trois ans et surtout en cette fin de mandat que certains voulaient transformer en fin de règne, les accusations injustes, les conseils amers et acides de vrais et faux amis, les prédictions apocalyptiques de prophètes de malheur illuminés.

L'agenda politique n'est écrit d'avance qu'à moitié et personne n'avait pu prévoir ces événements heureux ou malheureux et même la conjonction des uns et des autres qui ont probablement dicté la décision de Paul Biya de se représenter. On le sait depuis une décennie, la longévité au pouvoir est aux yeux des Occidentaux, d'Obama à Hollande le crime de lèse-démocratie des dirigeants africains. Paul Biya ne pouvait échapper après 34 ans au pouvoir d'être présenté comme le contre-modèle

d'un prêt-à-porter démocratique qui ignore et infantilise le choix des peuples. Le président avait déjà tranché la question et la critique en s'arbitrant derrière la possibilité légitime que lui a régulièrement donné le peuple camerounais de se maintenir au pouvoir.

En fait, Paul Biya n'avait que le choix de se représenter. Sa sortie définitive de scène si tant qu'elle a été projetée il y a quelques mois, aurait pu se faire sur les braves de la guerre presque gagnée contre Boko Haram. Mais la crise dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest a semblé-t-il, profondément affecté le président de la République qui a depuis lors multiplié les réponses à la marginalisation des anglophones. Il a muselé les faucons de son régime et prescrit l'écoute et la résolution concrète des problèmes solubles. Il n'allait certainement pas laisser le Cameroun et son peuple au milieu du gué alors que le monde entier le presse d'aller jusqu'au bout du dialogue, de la participation politique et de la décentralisation pour donner satisfaction aux habitants des deux régions meurtries.

L'élection présidentielle, c'est la rencontre d'un homme avec son peuple. Les Camerounais qui connaissent bien l'âge avancé de leur président et évaluent le temps qu'il aura passé à la tête du Cameroun diront le 7 octobre prochain si du vieux lion ou des jeunes et moins jeunes fauves qui lui disputent la direction du Cameroun doit arriver à bout de la crise dans les régions du Sud-ouest et du Nord-ouest et organiser avec succès la Coupe d'Afrique des Nations de football.

Car s'il y a bien d'autres motivations qui ont amené Paul Biya à se représenter, ces deux chantiers, s'ils sont achevés et livrés, prépareront une sortie de scène inscrite dans tous les cas dans le temps.

CATASTROPHE FERROVIAIRE D'ESEKA

► Deux ans déjà

Le temps passe, mais les souvenirs de la tragédie sont encore vivaces dans les mémoires des Camerounais. Le déraillement du train Inter City 152 surchargé avec une rame anormalement rallongée. Bilan officiel 79 morts et 600 blessés.

Arnaud Joseph Etoundi

Le 21 octobre 2016, le Cameroun a connu la pire catastrophe ferroviaire de son histoire. Deux ans après, les Camerounais se souviennent encore de cette journée noire du vendredi 21 octobre 2016 comme si c'était hier, une journée mémorable qualifiée par de nombreux médias nationaux de « *vendredi d'horreur* », « *vendredi sombre* », « *vendredi noir* » suite au déraillement du train Inter-city 152, en partance de Yaoundé pour Douala qui a endeuillé plusieurs familles, causant alors la mort de 79 personnes et faisant 600 blessés. Après deux ans, il est difficile pour les familles victimes de cette tragédie, de la mettre dans le rétroviseur.

Si de nombreuses familles ont pu faire le deuil, ce n'est pas le cas des familles des disparus. La famille Dissake est toujours aux abois, l'épouse de Me Dissake a disparu dans l'accident et aucune recherche n'a pu permettre de retrouver le corps de la notaire Dorette Dissake.

Le 21 octobre 2018 marquait alors la date anniversaire de la catastrophe d'Eseka. Des dons ont été remis aux enfants des victimes. En effet, tout a commencé comme un film le 21 octobre 2016, alors qu'il était 11 heures lorsque des rumeurs sur les réseaux sociaux faisaient état d'un déraillement de train de CAMRAIL. Perturbés par les appels téléphoniques des journalistes, les responsables de CAMRAIL avaient été obligés d'apporter un démenti catégorique à cet instant. « *Il n'y a eu aucun déraillement, le train en question est encore à la gare* », expliquait un responsable du service de la Communication de CAMRAIL. Au journal de 13h, Edgar Alain Mebe, alors ministre des Transports à cette période, intervenait au poste national de la CRTV pour démentir la rumeur qui avait commencé à créer la psychose en matinée. Pendant que sa réaction était en train d'être diffusée, le train quant à lui déraillait réellement. Le train 152 en partance de Yaoundé

pour Douala vient « *tomber* » à Eseka dans le département du Nyong et Kéllé.

CAMRAIL condamné pour l'accident de train d'Eseka

Débutée en novembre 2017, la première phase de ce procès a donc rendu son verdict. Le transporteur ferroviaire CAMRAIL et 11 de ses employés ont été déclarés coupables d'homicide involontaire. Parmi les personnes sanctionnées par la justice, l'on a l'ancien directeur général de l'entreprise, condamné à six mois de prison avec sursis pour homicide involontaire, blessures simples et activité dangereuse. Les autres responsables de CAMRAIL quant à eux ont écopés de peines allant de trois à cinq mois de prison avec sursis. Le conducteur du train, aujourd'hui en fuite, a lui écopé de cinq ans de prison ferme. Pour sa part, la justice camerounaise reconnaît l'entreprise CAMRAIL, filiale du groupe Bolloré, coupable d'homicide involontaire dans l'affaire de la catastrophe ferroviaire d'Eseka. Une affaire qui remonte au 21 octobre 2016, quand le déraillement du train 152 avait fait 79 morts et plusieurs centaines de blessés. Mais le 27 septembre 2018, l'entreprise CAMRAIL a contesté la décision et a évoqué une « *absence d'expertise qualifiée* ».

Pour ce qui est des indemnisations, CAMRAIL avait enregistré plus de 1200 dossiers de passagers du train 152. CAMRAIL entend faire immédiatement appel de cette décision et renouvelle sa confiance à la justice camerounaise pour apporter les réponses justes et objectives en Cour d'appel. L'entreprise qui a renouvelé ses sincères condoléances aux familles des victimes va continuer à tout mettre en œuvre pour aller jusqu'au bout du processus d'indemnisation des victimes finalisé à ce jour avec plus de 90 % des familles et « *ayants droits* ». Deux ans après la tragédie ferroviaire d'Eseka, les corps de certaines victimes restent introuvables, à l'exemple de celui de l'épouse de Me Dissake. Jusqu'à ce jour, le train Inter City n'a toujours pas repris du service.



NÉCROLOGIE

► Le général Isidore Claude Obama n'est plus

Le libérateur de Bakassi a rendu l'âme dans la matinée de samedi 20 octobre dernier à l'hôpital militaire de Yaoundé des suites d'une longue maladie.

Olivia Camille Ayissi

« *Officiers, gendarmes ! Vous reconnaîtrez désormais comme votre chef le général de division Obama Isidore ici présent. Vous lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et dans le respect de la hiérarchie et des principes militaires dans l'exécution et l'observation des lois de la République* », avait tonné l'ex secrétaire d'Etat à la Défense, Jean Baptiste Bokam lors de la cérémonie d'installation du général Isidore Claude Obama le 09 mai 2011 à la place de l'UDEAC à Douala.

L'homme qui avait reçu de vibrants hommages le 25 septembre 2001 lors de sa promotion au grade de général de brigade, ne savait certainement pas que son pèlerinage sur terre sera aussi vite écourté par la maladie. En effet, depuis sa nomination au grade de

général de brigade, le natif d'Ekoko II par Mfou dans la région du Centre a aussi été commandant de la 2^{ème} région de gendarmerie nationale. Et pourtant, c'est le 26 décembre 1959 qu'il a été incorporé dans les forces armées camerounaises. Il séjourne pendant une année (1960- 1961) à l'Ecole militaire inter armées (EMIA).

Né en 1941, il a milité dans plusieurs villes de l'hexagone comme ses pairs. D'abord à Melun en France où il a poursuivi sa formation à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale. Isidore Obama a été ensuite admis en stage à l'Ecole Supérieure de l'Intendance de Paris. Puis de 1985 et 1993, il a été attaché militaire, naval et air à l'ambassade du Cameroun à Washington DC. Et de 1998 et 2001, le gendarme de Washington DC, comme l'appelaient affectueusement ses proches a été directeur du budget et des équipements au ministère de la Défense,

d'où il a été promu par décret présidentiel, le 25 septembre 2001, au grade de général de brigade. Son arrivée au sein de la gendarmerie nationale à ce haut grade émane du contexte sécuritaire dans lequel la zone de Bakassi a baigné. Même si certains observateurs ont estimé qu'il ne sera pas la hauteur de l'insécurité qui règne dans la ville de Douala, les compétences physiques et intellectuelles d'Isidore lui ont valu la lourde responsabilité sur la sérénité dans les régions du Littoral, du Sud-ouest, de l'Ouest et du Nord-ouest.

C'est éventuellement après son admission en deuxième section de la vague des dix généraux retraités de la gendarmerie nationale le 29 juin 2017 par décret présidentiel, que le général Isidore Claude Obama a été affecté par la maladie qui l'a paralysé jusqu'à samedi dernier, date de son passage dans l'au-delà.



COOPÉRATION

POLITIQUE/ ÉCONOMIE/ MONDE/ SOCIAL

▶ Près de 4 500 salaires des agents de l'Etat menacés de suspension

Ceux-ci qui n'ont pas été recensés ou dont le recensement a été invalidé à l'issue de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat, verront leurs salaires des mois d'octobre, novembre et décembre payés par bon de caisse.

Blaise Nnang

L'opération de comptage physique du personnel de l'Etat lancée il y a peu de temps par le ministère des Finances commence à livrer ses premiers résultats. Ils sont en tout 4392 agents de l'Etat dont les salaires sont menacés de suspension. Et dès ce mois d'octobre jusqu'en décembre 2018, ces derniers verront leurs salaires payés exclusivement par bon de caisse dans toutes les perceptions de la ville de Yaoundé, contre présentation d'un quitus. Pendant ce temps, ils devront clarifier leur situation pendant la période de contentieux de l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'Etat (COPPE), dont la phase de précontentieux débutera le 26 octobre 2018 et s'achèvera le 04 janvier 2019, précise un communiqué du MINFI signé le 18 octobre 2018. Dans ledit communiqué, l'on précise que cette importante étape du COPPE 2018 vise à clarifier la situation des agents publics non recensés, ainsi que ceux dont le recensement a été invalidé à l'issue de l'exploitation des différentes données collectées.

Afin de faciliter l'obtention du quitus



nécessaire au paiement de ces salaires, précise-t-on, au MINFI, plusieurs postes de contrôle et d'orientation seront installés au sein du MINFI (bâtiment A). Ces postes seront fonctionnels tous les jours ouvrables. Tous les agents concernés, indique-t-on, se présenteront munis d'un certain nombre de pièces. Notamment, une photo 4x4, une photocopie certifiée de la carte nationale d'identité, une photocopie de l'acte de recrutement, une photocopie du dernier acte de reclassement ou d'avancement, l'original d'une attestation de présence effective signée après la publication du communiqué du MINFI, une photocopie de l'acte de nomination (si

l'agent occupe un poste de responsabilité). Il en est de même des documents originaux justifiant le non recensement de l'agent pendant la période de comptage physique (pour les agents non recensés), les documents complémentaires exigés par le contrôleur pour les agents publics dont le recensement a été invalidé. Dans ce cas précis, indique-t-on au MINFI, le contrôleur signifiera préalablement à l'agent le motif de l'invalidation de son recensement. C'est donc un sursis qui est ainsi donné aux agents de l'Etat dont la situation salariale n'est pas claire à l'issue de l'opération du comptage physique du personnel de l'Etat.

DROIT

▶ Le Cameroun accroît la lutte contre la contrebande des véhicules

Depuis le 15 octobre 2018, une équipe spéciale de contrôle à la détention et à la circulation des véhicules et autres matériels roulants est à pied d'œuvre dans les villes de Kyé-Ossi et d'Ambam, deux localités de la région du Sud du Cameroun, frontalières au Gabon et à la Guinée équatoriale.

B.H.

Cette équipe sera opérationnelle dans cette partie du Cameroun jusqu'au 7 novembre prochain, comme l'a indiqué la direction générale des douanes du ministère des Finances, qui révèle cette information dans sa newsletter du 11 octobre 2018. L'opération en question entre dans le cadre du renforcement des mesures de lutte contre le commerce illicite et la contrebande des véhicules entre le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale. En effet, depuis quelques années, en plus des produits cosmétiques et des boissons, il s'est développé un important commerce de véhicules (parfois volés) entre les trois pays de l'Afrique centrale susmentionnés, avec pour plaque tournante la ville camerounaise de Kyé-Ossi où les voitures sont généralement livrées aux acheteurs venus de la Guinée équatoriale et du Gabon.

Exportations clandestines

La contrebande de voitures entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée-Équatoriale s'inscrit dans un vaste circuit qui s'étend jusqu'en Afrique de l'Ouest. En effet, Lomé au Togo, Douala au Cameroun, Cotonou au Bénin, Lagos au Nigéria [...] sont les plaques tournantes du commerce de vieilles voitures en direction de l'Afrique centrale. Encore embryonnaire il y a une dizaine d'années au Cameroun, la vente de voitures d'occasion encore appelée « congelés » gagne du terrain. Ces voitures sont d'origine suspectes car, le lot de voitures volées en Europe, et même de ces pays, qu'on y retrouve est en constante augmentation. Ce sont des berlines de gamme moyenne qui viennent d'Europe, puis se dirigent vers les pays d'Afrique centrale. En effet, les circuits réguliers de la contrebande régionale de voitures volées se font par voies directes avec quelques fois des transits.

D'un autre côté, des voitures volées au Bénin et au Nigéria sont revendues au Cameroun, puis une partie est dirigée vers la Guinée-Équatoriale. En effet, le port de Cotonou a été, durant plusieurs années, une destination privilégiée de voitures d'occasion, majoritairement volées, venant d'Europe, avant que celui de Lomé ne gagne en influence, pour ensuite servir de transit ou de lieu de prélèvement de voitures volées à destination des marchés de l'Afrique centrale de manière régulière. Depuis un certain nombre d'années, plus de 1000 voitures volées en moyenne sont importées chaque année dans cette région selon l'agence d'information policière Interpol. Comme au Cameroun, d'autres villes d'Afrique centrale accueillent ces voitures. Le problème étant que ces dernières sont difficilement identifiables du fait qu'elles empruntent parfois les voies officielles.

COOPÉRATION

▶ L'Agence Française de Développement renforce sa collaboration avec le Cameroun

En vue de porter la réflexion sur la relation entretenue par le Cameroun et l'AFD, Benoît Lebeurre a été reçu en audience le mercredi 10 octobre 2018 par Jean Claude Mbwentchou, ministre de l'Habitat et du Développement urbain.

Berlise Hiol

Au cours de cette rencontre, Benoît Lebeurre a indiqué que l'accompagnement de son institution sera dirigé vers des projets de modernisation des villes. Il a précisé d'ailleurs que, le Contrat de désendettement et de développement (C2D), le fait déjà dans sa composante de réhabilitation et de construction des infrastructures de voirie et de drainage financés par les subventions de l'Agence Française de Développement. Lors des échanges, Jean Claude Mbwentchou et son hôte ont aussi parlé du projet baptisé « Yaoundé cœur de ville ». Le maître d'ouvrage dudit ouvrage est assuré par le ministre de l'Habitat et du Développement urbain (MINDHU). Financé à hauteur de 45 milliards de FCFA par l'AFD, il sera question de procéder à l'aménagement du Carrefour Elig-Edzoa, de la place Elig-Effa, du Carrefour Mvan, du Centre-ville (Avenue Kennedy et ses environs) ainsi que les accès au sommet des

Monts Messa.

Les secteurs d'intervention de l'AFD sont diversifiés : agriculture, secteur forestier, infrastructures, éducation, santé, énergie et secteur privé. Il est important de relever que les relations entre l'AFD et le Cameroun datent de depuis 1960. Les financements accordés par l'AFD sont importants en volume et le Cameroun est classiquement l'un des principaux bénéficiaires des financements de l'institution en Afrique. Les engagements du groupe AFD ont représenté près de 150 milliards de FCFA par an en moyenne depuis 2002. Ses instruments financiers mobilisés sont variés et se déploient à travers des prêts, des subventions, du Contrat de désendettement et développement ainsi que des prises de participation.

Opportunités

Le Cameroun possède de riches terres agricoles et une grande biodiversité. La main d'œuvre est nombreuse mais insuffisamment employée. Et les disparités entre villes et campagnes perdurent : les territoires

ruraux sont isolés et plus d'un Camerounais sur deux y vit en dessous du seuil de pauvreté. Ainsi, pour désenclaver les territoires ruraux et dynamiser leur économie, l'AFD soutient le processus de décentralisation et appuie les collectivités locales afin de développer leurs infrastructures. Aussi, elle renforce les exploitations agricoles familiales, qui représentent 80 % de la production du pays. En troisième ressort, l'AFD développe les services sociaux de proximité (éducation primaire et santé) dans les zones rurales, tels ceux offerts par la Cameroon Baptist Convention.

Le Contrat de désendettement et de développement (C2D) constitue pour le Cameroun le plus important programme d'annulation et de reconversion de sa dette extérieure. En pratique, l'Etat camerounais continue d'honorer sa dette mais, aussitôt le remboursement constaté, la France reverse la somme correspondante sous forme de dons pour qu'elle soit affectée à des programmes de lutte contre la pauvreté sélectionnés d'un commun accord avec le Cameroun.

HOMMAGE

► Les noces de diamant du Père Ferdinand Azegue

C'était à l'occasion de la célébration des noces de diamant du premier prêtre noir de la congrégation du Saint-Esprit à avoir dirigé le Petit Séminaire d'Akono.

Bartho Amugu

L'émotion l'emportait forcément. De ses anciens camarades du séminaire d'Akono aux collègues dans le sacerdoce. Et l'homélie que prononce le père Albert Ndong Assamba en dit long sur l'épaisseur de l'homme d'église et les valeurs qu'il a défendues et enseignées à des générations. Il a rappelé à l'assistance quelques bons moments de la vie avec fara Azegue au séminaire : « C'est avec beaucoup de joie et sans doute d'émotions aussi que nous sommes rassemblés aujourd'hui autour du P. Ferdinand, le fara Azegue, que l'histoire a consacré comme le « mauvais garçon », pour prier avec lui, lui faire la fête et lui dire que nous l'aimons, à l'occasion de ses noces de diamant sacerdotales. »

C'est que, le père Ferdinand a été ordonné prêtre le 05 octobre 1958 à Chevilly en France. Et le 05 octobre 2018 exactement, il complétait ses 60 ans d'ordination presbytérale. Des années au cours desquelles il a chanté la gloire de Dieu et cherché à établir la paix sur la terre.

Des messages de félicitations ont afflué de partout à en croire l'orateur du jour, certainement des pays où le prêtre a servi le peuple de Dieu : les Philippines, la France, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, l'Éthiopie, le Sénégal, la République Centrafricaine, l'Angola, le



Gabon, le Congo, etc. Chacun a célébré comme l'a indiqué le célébrant principal, l'ami, le père, le formateur, d'autres le confident, le soutien dans les moments difficiles, le grand-père, le patriarche...

Un homme chez qui on appréciait « sa ferocité, sa profondeur et sa dignité, le gai luron, le bon taquin pétri de sagesse, celui qui vient de remporter les jeux olympiques de la vie sacerdotale. »

« Oui ! P. Ferdinand ! Quelle aventure ! Quelle vie ! De ton Mfandena natal où tu as vu le jour le 21 février 1932, jusqu'à ce jour, tu n'as cessé de parcourir le monde. Mission catholique de Mvolyé, Petit Séminaire d'Efok, Petit Séminaire d'Akono, Grand Séminaire de

Philosophie d'Otelé, Grand Séminaire de Théologie de Mvolyé, première profession religieuse à Cellule en France, ordination sacerdotale à Chevilly La rue en France, affectation à la paroisse de Ndonko, professeur au petit séminaire d'Akono, puis directeur de ce même petit séminaire, directeur du CEPAC de Mvolyé, directeur diocésain puis national de l'enseignement catholique, recyclage à Pittsburg aux Etats-Unis, supérieur de la Fondation d'Afrique centrale avec siège à Bangui puis à Libreville, curé de la paroisse Saint Pierre d'Essos-Kong, missionnaire à Madagascar, supérieur provincial de la Province d'Afrique Centrale, curé de Saint Michel de Nkembo à Libreville, supérieur de

la Maison généralice de la Congrégation des Pères du Saint Esprit à Rome, affectation à Bordeaux, et depuis 2015, en semi-retraite à la Casba... Oui ! P. Ferdinand ! Comme tu peux encore le vérifier aujourd'hui par la fête que t'offrent tes nombreux fils et filles, qu'un bienfait n'est jamais perdu. Le bien que tu as fait ne s'est pas perdu ! P. Ferdinand, mauvais garçon, regarde et vois : ton travail n'a pas été vain ! Gloire donc à Dieu : Gloire aussi à toi pour ta vie donnée ! Paix sur la terre ! Paix surtout à toi pour ta belle présence parmi nous. Nous t'aimons ! Amen ! »

Un témoignage émouvant qui honore tout l'homme qu'est le père Azegue.

PÈRE FERDINAND AZEGUE

► « Que les anciens d'Akono me fassent plaisir en me rendant visite... »

L'homme de Dieu au parcours exceptionnel a gardé son humilité et la bonne humeur qui le caractérise.

Propos recueillis par B.A.

Noces de diamant d'ordination du père Azegue, quel est le secret de cette longévité ?

Il n'y a aucun secret à chercher dans quelque chose qui est assez courant. Il y a, de part le monde, beaucoup d'autres prêtres qui ont atteint et même dépassé cet âge, par exemple mon confrère, Mgr Athanase Bala qui en est à sa 63^{ème} année d'ordination sacerdotale !

A la veille de l'indépendance du Cameroun, alors que le pays a besoin de cadres pour prendre la relève des colons, qu'est-ce qui vous pousse à devenir missionnaire ?

Au moment où le pays s'agite pour son indépendance, moi j'avais déjà mis le pied à l'étrier, étant donné que j'étais déjà entré au pré-séminaire d'Efok en 1945 en classe de Septième (équivalent actuel du Cours moyen 2).

Quel est votre regret aux lendemains de la

célébration de vos noces de diamant ?

J'aurais bien voulu revoir chacun des anciens d'Akono venu à la cérémonie, pour le saluer personnellement et constater par moi-même les changements survenus en lui depuis notre lointaine séparation. C'est pourquoi je lance un appel à tous et à chacun, à travers votre journal, qu'ils me rendraient un immense plaisir en me rendant visite de temps en temps à la CASBA d'Elig-Essono.

Quels souvenirs gardez-vous des générations des Camerounais que vous avez formés et dont tous se souviennent de cette expression « mauvais garçon » ?

Je garde un très vif souvenir de notre vécu commun d'une vraie vie de famille dont j'étais le père se frottant aux jeunes à tout instant. A la moindre bévue, surgissait spontanément de ma bouche « mauvais garçon », sans la moindre menace ni conséquence grave, sinon de mettre tout le monde de bonne

humeur. Jamais je n'ai utilisé cette interpellation dans des situations graves et sérieuses!

Votre foi a-t-elle failli ou grandi au moment où vous êtes à la retraite ?

Il vous a été dit que j'étais en semi-retraite, ce qui est un euphémisme, car je garde et continue les mêmes activités pastorales et apostoliques comme jadis, ce qui a changé, c'est le nombre et le rythme.

Avez-vous le sentiment d'être resté fidèle aux engagements pris le jour de votre ordination ?

Ce serait outrageusement impertinent et grotesque de prétendre avoir fait un parcours sans faute. Le plus merveilleux et le plus réconfortant a été la miséricorde et la fidélité du Seigneur, tout au long de l'année : « Si tu gardes les fautes devant tes yeux, Seigneur, Seigneur, qui subsistera », Misericordias Domini in aeternum cantabo »



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA PREVISION

CELLULE DES FINANCES PUBLIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

GENERAL SECRETARIAT

DIVISION OF FORECASTS

PUBLIC FINANCE UNIT

EXECUTION BUDGETAIRE A FIN JUIN 2018

Au cours du premier semestre de l'exercice 2018, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au plan international par : (i) une économie mondiale qui ressent déjà les effets de la guerre commerciale entre les États-Unis et leurs partenaires, avec l'application des tarifs douaniers sur l'acier et l'aluminium et les mesures de rétorsion, qui entraînent notamment le ralentissement du commerce international ; (ii) le recul de l'activité dans les pays émergents où les exportations ont diminué de 2% au deuxième trimestre en glissement annuel, ainsi que dans la zone euro où la production industrielle a chuté durant deux trimestres consécutifs ; (iii) la sortie des États-Unis de l'accord sur le nucléaire iranien, qui a entraîné la réactivation des sanctions économiques contre l'Iran, un pays exportateur de pétrole important (iv) le recul de l'inflation en rythme annuel de 0,2 point dans la zone euro et son augmentation de 0,4 et 0,2 point respectivement en Chine et aux États-Unis, trois des principaux partenaires commerciaux du Cameroun.

Au plan national, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) la morosité de l'activité économique enregistrée en 2017, qui a négativement affecté les résultats du premier trimestre 2018 ; (ii) la deuxième revue du programme économique et financier, qui s'est conclu de manière satisfaisante avec l'approbation du dossier du Cameroun par le conseil d'administration du FMI en juin 2018 ; (iii) l'adoption de la loi de finances rectificative pour prendre en compte les ressources supplémentaires et, la signature de la circulaire complémentaire sur l'exécution du budget pour renforcer le contrôle du budget et le reporting financier ; (iv) l'augmentation de 35,6% en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole, qui se situent en moyenne à 70,7 dollars le baril, soit 19,3 dollars au-dessus du prix retenu dans la loi de finances 2018 ; (v) l'amélioration de la capacité d'absorption des financements extérieurs ; (vi) la persistance des perturbations d'activités dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.

S'agissant des cours des principaux produits exportés au premier semestre 2018, hormis ceux des cafés et de l'huile de palme qui ont baissé, ils sont en hausse par rapport au premier semestre 2017. Le prix du pétrole s'établit en moyenne à 70,7 dollars le baril au premier semestre 2018, en hausse de 35,6%. Les prix de l'aluminium, du coton brut et du caoutchouc s'accroissent de 17,5%, 5,8% et 2,7% respectivement pour se situer à 2 208 dollars la tonne, 89,6 cents/lb et 356,1 cents/kg. Par contre, les cours moyens des cafés robusta et arabica diminuent respectivement de 15,8% et 13,4% et s'élèvent à 90,4 cents/lb et 117,1 cents/lb. Le prix moyen de l'huile de palme enregistre également une baisse de 4,3% pour s'établir à 637,6 dollars la tonne.

En ce qui concerne le budget de l'Etat, l'ordonnance n°2018/002 du 04 juin 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2017/1021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018, a revu à la hausse

le budget de 176 milliards pour le situer en recettes et en dépenses à 4 689,5 milliards.

Au terme du premier semestre 2018, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 2 184,6 milliards. Elles s'accroissent de 273,3 milliards (+14,3%) par rapport du premier semestre 2017 où elles étaient de 1 911,3 milliards. Cet accroissement est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons. Les recettes budgétaires internes recouvrées se chiffrent à 1 561,3 milliards, en hausse de 87,4 milliards (+5,9%) par rapport à la même période de l'exercice précédent où elles se situaient à 1 473,9 milliards. Cette hausse s'observe sur toutes les principales rubriques de ces recettes.

Les emprunts et dons sont de 623,3 milliards contre 437,5 milliards au premier semestre 2017, soit une augmentation de 185,9 milliards (+42,5%). Cette augmentation résulte de l'accélération des tirages au titre des prêts projets et des appuis budgétaires décaissés au premier trimestre dans le cadre de la mise en œuvre du programme économique et financier.

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements s'élèvent à 2 000 milliards à fin juin 2018 contre 1927,5 milliards à fin juin 2017, soit un accroissement de 72,5 milliards (+3,8%) entre les deux périodes. Cette hausse s'observe essentiellement au niveau du service de la dette publique.

S'agissant des prévisions, l'objectif du semestre pour les ressources budgétaires totales, fixé à 2 310,5 milliards, n'a pas été atteint. Leur taux de réalisation est de 94,6%. Cette sous performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons. En effet, le taux de réalisation des recettes budgétaires internes est de 95,9% par rapport aux 1 627,8 milliards d'objectif semestriel. Les emprunts et dons affichent un taux de réalisation de 91,3% par rapport aux 628,8 milliards de prévision semestrielle.

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements étaient prévues à 2 344,2 milliards pour les six premiers mois de l'année 2018. Leur taux d'exécution est de 85,3%. Par composantes, le taux d'exécution des dépenses courantes s'établit à 81,7%, celui des dépenses d'investissement se situe à 114,9%, tandis que le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 57,1%.

I- LES RECETTES BUDGETAIRES

1- Les recettes pétrolières se chiffrent à 220,2 milliards à fin juin 2018, en hausse de 24,7 milliards (+12,6%) par rapport à fin juin 2017, essentiellement du fait de la hausse de 35,6% des cours mondiaux du pétrole en glissement annuel. Elles comprennent 186 milliards de redevance pétrolière SNH et 34,1 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 206,8 milliards de prévision semestrielle, elles enregistrent un taux de réalisation de 106,5%.

2- Les recettes non pétrolières passent de 1 278,4 milliards à fin juin 2017 à 1 341,1 milliards à fin juin 2018, soit une augmentation de 62,7 milliards (+4,9%) entre les deux périodes. Par rapport

aux 1 421 milliards de prévision semestrielle, elles sont en retrait de 79,9 milliards, soit un taux de réalisation de 94,4%. Cette sous performance s'explique par les sous réalisations enregistrées au niveau des recettes fiscales et des recettes non fiscales. Les recouvrements de ces recettes ont notamment subi l'impact négatif de la morosité de l'activité économique de l'année 2017. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

a) Les recettes des impôts et taxes recouvrées au terme du premier semestre 2018 s'élèvent à 908,3 milliards contre 884,5 milliards au premier semestre 2017, soit une hausse de 23,8 milliards (+2,7%) en glissement annuel. Cette hausse est principalement induite par l'IRPP qui augmente de 4,9 milliards, la TVA (+1,9 milliard), l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+3,2 milliards), et la TSP (+4,4 milliards). Par rapport aux 935 milliards d'objectif du premier semestre, les recettes d'impôts et taxes sont en retrait de 26,7 milliards, soit un taux de réalisation de 97,1%. Cette sous réalisation s'observe principalement au niveau de l'impôt sur les sociétés non pétrolières qui affiche un taux de réalisation de 90,3%, des droits d'accises (94,4%) et des droits d'enregistrement et du timbre (86,4%), qui subissent les contrecoups de la conjoncture économique difficile, et des perturbations d'activités dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

Pour permettre l'atteinte de l'objectif annuel en matière d'impôts et taxes, des actions sont menées depuis le début du second semestre pour combler le gap. Elle consiste principalement : (i) au renforcement du recouvrement des arriérés et du contrôle fiscal ; et (ii) à l'optimisation de la mobilisation des impôts et taxes payés par les administrations publiques.

b)- Les recettes douanières se chiffrent à 353,6 milliards à fin juin 2018 contre 336,2 milliards à fin juin 2017, soit une hausse de 17,4 milliards (+5,2%) en glissement annuel. Cette hausse est principalement imputable à la TVA à l'importation et aux droits de sortie, dont les recouvrements augmentent de 11,5 milliards et 8,3 milliards respectivement. Par rapport aux 402 milliards prévus au premier semestre 2018, les recettes douanières sont en retrait de 48,4 milliards, soit un taux de réalisation de 88%. Cette sous-performance s'explique notamment par la baisse des importations observée en rythme annuel.

Pour permettre la réalisation de la prévision annuelle, des mesures visant le rattrapage sont implémentées depuis le mois de juillet 2018. Elles concernent notamment le renforcement des contrôles douaniers, et l'amélioration des recouvrements des droits et taxes de douanes pris en charge par le budget de l'Etat.

c)- Les recettes non fiscales croissent de 21,5 milliards (+37,2%) et s'établissent à 79,2 milliards à fin juin 2018. Par rapport aux 84 milliards de prévision semestrielle, elles sont en retrait de 4,8 milliards, soit un taux de réalisation de 94,3%, du fait notamment du faible rendement des cotisations pour la retraite et des autres recettes non fiscales. Le suivi du recouvrement de ces deux types de recettes a été renforcé pour permettre la réalisation de la prévision annuelle en matière de recettes non fiscales.

II- LES DEPENSES BUDGETAIRES

1- Les dépenses courantes diminuent de 2 milliards (-0,2%) en glissement annuel pour se situer à 957 milliards à fin juin 2018. Par rapport aux 1 171,2 milliards prévus, elles sont en retrait de 214,2 milliards, soit un taux d'exécution de 81,7%. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont données ci-dessous.

a)- Les dépenses de personnel croissent de 8% et s'établissent à 489,5 milliards au premier semestre 2018 contre 453,2 milliards à la même période de l'exercice 2017. Elles sont en retrait de 22,5 milliards par rapport aux 512 milliards prévus, soit un taux d'exécution de 95,6%.

b)- Les dépenses de biens et services baissent de 20,8 milliards

(-6,4%) en glissement annuel et s'élèvent à 305,1 milliards à fin juin 2018. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 72,6% par rapport aux 420,2 milliards d'objectif semestriel.

c)- Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 162,4 milliards au terme du premier semestre 2018, régressant ainsi de 17,5 milliards (-9,8%) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comparativement aux 239 milliards prévus, elles enregistrent une sous consommation de 76,6 milliards et un taux d'exécution de 67,9%.

2- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 741,9 milliards à fin juin 2018 contre 803,1 milliards à fin juin 2017, soit une baisse de 61,2 milliards (-7,6%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision semestrielle de 645,6 milliards, ces dépenses sont en dépassement de 96,3 milliards, soit un taux d'exécution de 114,9%. Ces dépenses sont notamment boostées par l'accélération des travaux d'infrastructures liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football masculin prévue en 2019. L'évolution et les réalisations des différentes rubriques des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

a)- Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'élèvent à 345,6 milliards à fin juin 2018, baissant de 154,2 milliards (-30,9%) en rythme annuel. Par rapport à la prévision du premier semestre 2018 fixée à 329,1 milliards, elles sont en dépassement de 16,5 milliards, soit un taux d'exécution de 105%.

b)- Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs sont de 376,2 milliards à fin juin 2018 et augmentent de 91,8 milliards en rythme annuel. Par rapport aux 298 milliards prévus au premier semestre 2018, leur taux d'exécution est de 126,3%.

c)- Les dépenses de restructuration se chiffrent à 20,1 milliards à fin juin 2018 contre 18,8 milliards à la même période de l'exercice 2017, soit une hausse de 1,3 milliard. Leur taux d'exécution est de 108,4% par rapport aux 18,5 milliards d'objectif semestriel.

3- Le service de la dette publique

Le service de la dette publique s'établit à 301,1 milliards au premier semestre 2018 contre 165,5 milliards au premier semestre 2017, soit une hausse de 135,7 milliards (+82%) en glissement annuel. Cette hausse s'observe à la fois au niveau des deux grandes catégories de dette publique. Par rapport aux 527,5 milliards prévus, le taux d'exécution du service de la dette publique est de 57,1%.

a)- Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 170,8 milliards à fin juin 2018 contre 88,9 milliards à fin juin 2017, soit une augmentation de 81,9 milliards (+92,1%). Son taux de réalisation est pratiquement de 100% et, il n'y a pas d'accumulation d'arriérés sur la dette extérieure.

b)- Les paiements au titre de la dette intérieure progressent de 53,8 milliards (+70,3%), passant de 76,5 milliards à fin juin 2017 à 130,2 milliards à fin juin 2018, principalement du fait de l'amélioration de l'apurement des arriérés intérieurs. Par rapport aux 356,5 milliards prévus, le taux d'exécution de ces paiements est de 36,5%.

III- SOLDES BUDGETAIRES DE BASE

Au terme du premier semestre de l'exercice 2018, reflétant les recettes et dons mobilisées et les dépenses exécutées, le solde primaire se situe à -190,5 milliards. Le solde primaire non pétrolier s'établit à -410,7 milliards.

Afin d'assurer une bonne exécution du budget de l'Etat et l'atteinte des objectifs de l'année 2018, dans un contexte économique, social et budgétaire relativement difficile, des mesures ont été prises depuis le début du second semestre. Elles concernent notamment le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières, le resserrement de la régulation budgétaire et l'amélioration du contrôle de l'effectivité de la dépense publique./-

EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT A FIN JUIN 2018

(En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F.	Ordonnance	janv-juin 18	janv-juin 18	janv-juin 17	Ecart (f)=(d-c)	Taux de	Variation	
	2018 (a)	2018 (b)	Prévisions (c)	Réalisations (d)	Réalisations (e)		Réalisat° (d/c) (%)	(d/e) (abs)	(d/e) (%)
A- RECETTES INTERNES	3175,0	3324,0	1627,8	1561,3	1473,9	-66,5	95,9	87,4	5,9
I-Recettes pétrolières	362,0	444,0	206,8	220,2	195,5	13,4	106,5	24,7	12,6
1-Redevance SNH	270,5	352,5	176,3	186,0	169,8	9,8	105,6	16,2	9,6
2- IS pétrole	91,5	91,5	30,5	34,1	25,7	3,6	-	8,4	32,9
II- Recettes non pétrolières	2813,0	2880,0	1421,0	1341,1	1278,4	-79,9	94,4	62,7	4,9
1- Recettes Fiscales	2645,0	2712,0	1337,0	1261,9	1220,7	-75,1	94,4	41,2	3,4
a- Recettes des impôts et taxes	1845,0	1912,0	935,0	908,3	884,5	-26,7	97,1	23,8	2,7
dont - IRPP	248,0	253,0	117,4	126,7	121,8	9,3	107,9	4,9	4,1
- TVA	709,0	766,0	331,5	332,1	330,2	0,5	100,2	1,9	0,6
- IS non pétrole	360,0	365,0	217,2	196,1	192,9	-21,1	90,3	3,2	1,6
- Droits d'accises	200,0	200,0	106,4	100,5	102,5	-6,0	94,4	-2,0	-2,0
- Droits d'enreg.et timbre	123,9	125,8	59,0	50,9	50,3	-8,0	86,4	0,6	1,3
- TSPP	132,0	132,0	66,8	66,6	62,2	-0,2	99,7	4,4	7,0
b- Recettes douanières	800,0	800,0	402,0	353,6	336,2	-48,4	88,0	17,4	5,2
dont - Droit de douane import.	374,9	374,9	188,4	159,1	158,7	-29,3	84,5	0,4	0,3
- TVA import.	382,6	382,6	192,3	162,1	150,6	-30,1	84,3	11,5	7,6
- Droits d'accises import.	12,8	12,8	6,4	7,7	8,2	1,2	119,1	-0,6	-7,0
- Droits de sortie	20,4	20,4	10,3	19,3	11,0	9,1	188,4	8,3	75,4
2- Recettes non fiscales	168,0	168,0	84,0	79,2	57,7	-4,8	94,3	21,5	37,2
B- EMPRUNTS ET DONNS	1338,5	1365,5	682,8	623,3	437,5	-59,4	91,3	185,9	42,5
- Prêts projets	571,0	571,0	289,4	367,9	273,8	78,5	127,1	94,1	34,4
- Dons	64,5	64,5	32,3	8,4	6,8	-23,9	25,9	1,6	22,9
- Prêts FMI	86,0	86,0	43,0	0,0	0,0	-43,0	0,0	0,0	-
- Appuis budgétaires	261,0	248,0	118,1	118,1	0,0	0,0	100,0	118,1	-
- Emission des titres publics	260,0	300,0	150,0	129,0	91,0	-21,0	86,0	38,0	41,8
- Emprunts bancaires	96,0	96,0	50,0	0,0	65,9	-50,0	0,0	-65,9	-100,0
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	2310,5	2184,6	1911,3	-125,9	94,6	273,3	14,3
DEPENSES									
I-Dépenses courantes	2195,3	2342,3	1171,2	957,0	959,0	-214,2	81,7	-2,0	-0,2
Dépenses de personnel	1024,0	1024,0	512,0	489,5	453,2	-22,5	95,6	36,3	8,0
Dépenses de Biens & Services	790,3	840,3	420,2	305,1	325,9	-115,0	72,6	-20,8	-6,4
dont - C2D	0,0	12,2	6,1	0,1	0,0	-6,0	-	0,1	-
Transferts et pensions	381,0	478,0	239,0	162,4	179,9	-76,6	67,9	-17,5	-9,8
II- Dépenses d'investissement	1291,1	1291,1	645,6	741,9	803,1	96,3	114,9	-61,2	-7,6
Sur financements extérieurs	596,0	596,0	298,0	376,2	284,4	78,2	126,3	91,8	32,3
Sur ressources propres.	658,1	658,1	329,1	345,6	499,8	16,5	105,0	-154,2	-30,9
dont - C2D	0,0	33,3	16,7	0,0	0,0	-16,7	-	0,0	-
Dépenses de restructuration	37,0	37,0	18,5	20,1	18,8	1,6	108,4	1,3	6,6
III- Service de la dette publique	1027,1	1056,0	527,5	301,1	165,5	-226,4	57,1	135,7	82,0
Dette extérieure	357,0	343,0	171,0	170,8	88,9	-0,2	99,9	81,9	92,1
Dette intérieure	670,1	713,0	356,5	130,3	76,5	-226,2	36,5	53,8	70,3
dont - Amortissement du principal	312,3	312,3	180,0	17,4	26,8	-162,6	9,6	-9,5	-35,3
- Remboursement crédits de TVA	117,0	117,0	36,0	36,0	36,0	0,0	100,1	0,0	0,1
- Arriérés intérieurs	200,0	200,0	100,0	58,0	12,7	-42,0	58,0	45,3	356,5
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	2344,2	2000,0	1927,5	-344,2	85,3	72,5	3,8

Source: MINFI.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix Travail Patrie

MINISTERE DES FINANCES

Secrétariat Général

Direction Générale des Impôts

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

General Secretariat

Department of General Taxation

COMMUNIQUE

N° 000027 / C/MINFI/DGI/CMPM-DGI/DU 26 SEPT 2018

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000016/AONO/MINFI/CMPM-DGI/2018 DU 03 juillet 2018 RELATIF AU REAMENAGEMENT DU CENTRE DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE LA DIRCTION GENERALE DES Impôts.

Le Ministre des Finances communique:

La société ci-dessous désignée est déclarée Adjudicataire du marché objet de l'Avis d'Appel d'Offres ci-après détaillé :

Il l'invite par conséquent à prendre l'attache de la Direction des Affaires Générales de la DGI pour la finalisation du marché correspondant.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE	DESIGNATION	MONTANT	ADJUDICATAIRE	DELAI DE LIVRAISON
N°000016/AONO/MINFI/CMPM-DGI/2018 DU 03 JUILLET 2018	Réaménagement du centre de perfectionnement et de formation continue des personnels de la direction générale des impôts	96 655 583 (quatre-vingt-seize millions six cent cinquante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-trois)	Société HOSANA & COMPAGNIE BP : 6684 Yaoundé	Cinq (05) mois

Ampliations :

- MINFI/SG ; - CMPM/DGI ;
- DGI/MINFI ;
- ARMP ;
- Cameroon Tribune ;
- Affichage ;
- Chronos/Archives.

Yaoundé, le 21 SEPT 2018

Le Ministre des Finances



Paul MOTAZE

► Le contentieux post-électoral et ses intrigues

Entre ironies et ré citations, la première audience relative au contentieux post-électoral par le Conseil constitutionnel a suscité différentes réactions auprès des Camerounais.

Mercedes Beleheka

Récitation : le MRC et le Conseil constitutionnel. « Un parti s'étant baladé toute la saison des pluies sur les plateaux de télé et à Facebook ; au moment des inscriptions sur les listes électorales se trouva fort dépourvu après l'élection ; quand le dépouillement fut venu il se proclama victorieux avant la fin... pas un seul petit PV sur 58, même pas ceux du Trocadéro pour prouver sa victoire alléguée ; il alla crier famine chez son voisin pour lui donner quelques voix, son voisin n'est pas donneur c'est là son moindre défaut. Le parti se retourna alors chez le grand sage du village lui demandant de lui prêter ses PV pour prouver que son voisin et le Sage étaient de connivence : où étiez-vous au temps

du décompte ? demanda le sage nuit et jour à tout venant. Je bavardais sur Facebook ne vous en déplaît ; vous bavardiez ? J'en suis fort aise. Eh bien ! Lisez la loi maintenant... », voilà un exemple parmi tant d'autres de ce qui ressort de l'audience relative au contentieux post-électoral.

Comédie, ironie, sarcasme, moquerie sont mises en avant par les Camerounais depuis la tenue de cette audience, très courue et très suivie. Un intérêt qu'ils ont su transformer en intrigues en s'appropriant quelques termes spécifiques au droit. La preuve dans plusieurs fora, des messages à l'instar de « si ta femme t'accuse d'infidélité, elle doit produire les procès-verbaux signés de tes maîtresses » ont circulé. Certains internautes ont même poussé l'imagination un peu plus loin en élaborant un prototype de conversation entre

conjointes au lendemain de ce contentieux : « Femme : Chéri je veux l'argent pour me coiffer. Homme : Désolé ta demande est rejetée pour défaut de qualité et surtout, l'article 1 établi dans notre relation prouve qu'en cas de faute de moyens, toute demande ayant recours aux finances sera considérée comme caduque. Femme : Chéri tu ne peux pas rejeter ma demande du moment où tu n'es pas impartial dans ta gestion du couple, surtout quand tu en donnes à tes maîtresses. L'article 2 établi dans notre relation, stipule que si j'ai les moyens en ma possession qui mettent en cause ton impartialité, alors je peux faire recours à un autre dragueur pour financer ma demande. Homme : La séance est levée, demande irrecevable ». Le bon côté de la chose, c'est que les Camerounais sont sortis de cette audience munis de connaissances aussi petites soient-elles en droit.

Si ta femme t'accuse d'infidélité, elle doit produire les PV signés de tes maîtresses

BUZZ

► Le public accuse réception de la mode « irrecevable »

Trois jours d'audience relative au contentieux post-électoral ont suffi à créer une nouvelle tendance par des Camerounais développée sous forme d'intrigues, de clips et de gadgets.



M.B.

Le président du Conseil constitutionnel l'a dit au moins 18 fois « C'est irrecevable » et cela a suffi pour créer le buzz. En effet, l'une des qualités qu'on reconnaît aux Camerounais c'est bel et bien leur capacité à transformer une situation sérieuse en divertissement. Et une fois encore ils l'ont prouvé. Du caractère posé de l'audience relative au contentieux post-électoral tenue du 16 au 18 octobre dernier, il en est sorti une tendance beaucoup moins sérieuse, celle de l'« irrecevable » avec pour principal acteur, Clément Atangana, président dudit conseil. Tout au long de cette audience, le public a estimé

que cet adjectif a été le leitmotiv lors des prises de décisions d'où son empressement de le transformer en intrigue. Comme à l'accoutumé, la toile est le lieu par excellence d'expression des auteurs et des acteurs de ce buzz. De ce côté, le challenge « irrecevable » a véritablement pris forme à travers des vidéos postées, des clips montés et des gadgets estampillés. Les vidéos pour la plupart amateurs ont en commun l'imitation du sieur Clément Atangana, lors de ses prises de décisions face aux recours introduit auprès dudit conseil par les candidats de l'opposition. Le clip réalisé par Mirador avec pour titre « Irrecevable » est déjà présent sur la chaîne en ligne YouTube. Il représente une chorégraphie

réalisée par une foule de personnes dont trois principaux acteurs à savoir Paul Biya, Clément Atangana et Samuel Eto'o. Ledit clip a déjà été partagé des milliers de fois sur les différentes plateformes numériques et suscite par ailleurs de nombreux commentaires. S'agissant des gadgets, il s'agit principalement des t-shirts et chapeaux tamponnés « irrecevable » et disponibles sur différentes tailles et couleurs. L'intrigue s'étend jusqu'aux caricatures reproduisant Clément Atangana et des montages où on peut voir une chorale dénommée « saint Kamto » composée d'un collège d'avocats auteur du titre « irrecevable ».

MODE

► Le bandeau africain fait des vagues

Enfants, femmes et grands-mères, tout le monde y adhère. Plus question de se tourner vers des accessoires occidentaux.



Olivia Camille Ayissi

Le constat est clair : les Africains préfèrent désormais réinventer la mode plutôt que de la suivre. Ils s'appliquent dans le vestimentaire, les accessoires et le relooking intérieur. Chaud ou coloré, le wax est un tissu qui a le vent en poupe. Toutes les tranches d'âge sont impliquées. Ceci, pour associer le moderne au traditionnel. C'est ainsi qu'en dehors des bombers, chaussures et bavoirs, housse d'ordinateurs, chapeaux, etc. certains créateurs, stylistes modélistes et couturiers optent d'ores et déjà pour la création du bandeau en mode africain. Dérivés des mots « Afrique » et « attitude » et avec pour radical « bande », le bandeau africain est une espèce de bande longue et étroite pour serrer les cheveux ou les couvrir. Celle-ci est par la suite façonnée selon le goût de tout un chacun. De ce fait, on distingue différentes sortes de bandeau tels le bandeau nœud Ankara (en forme de croix sur le front), bandeau sirax wax (qui ne glisse pas et est confortable), bandeau turban wax (avec élastique pour ajuster l'arrière de votre tête) et bandeau fil de fer pour ne citer que ceux-là. Par ailleurs, on peut l'arborer avec tout type de vêtements, aussi en menant toute activité sportive. Ce qui permet à la gent féminine âgée ou adolescente

voire infantine de ne plus s'en passer. C'est le cas d'Amandine Ngonon, infirmière qui fait du bandeau africain son accessoire favori : « Avant je détestais le pagne. Mais depuis que j'ai découvert cette nouvelle manière de le porter, il est devenu mon tissu favori. Désormais jamais sans mon serre cheveu africain », confie-t-elle. Il en est de même pour Raïssa Nsi qui a totalement changé de style. Pour cause, elle se sent plus rapprochée des traditions africaines. « L'Afrique doit gagner sur toute la mode. Plus question de faire un mixage. Étant vêtue en mode africain de la tête aux pieds, je me sens la plus belle femme du monde. Comme l'ont été nos ancêtres. Tout le monde est à mes pieds », déclare la demoiselle, la vingtaine à peine sonnée. Au-delà de la mode, ce secteur d'activité engendre un business florissant via la prolifération d'ateliers de couture au Cameroun surtout dans les grandes agglomérations comme Yaoundé et Douala. Dans ces localités, les maisons de relooking ont associé l'Internet à leur travail, afin de mieux vulgariser leurs œuvres d'art outre l'exposition faite dans leurs ateliers. Ce qui n'a pas manqué de séduire les artistes « Kmer » tels Lady B, Denise Naafa et bien d'autres. D'autant plus qu'à travers ce chic, la majorité des jeunes colons de la diaspora semble être motivée par un besoin d'« africanité ».